

Rapport COGEST 2023

Epalinges



Illustration faite avec IA par Philippe Koch.

Michael Mäder

Président COGEST 2023

Table des matières

1.	Organisation de la commission	4
2.	Propos introductifs	4
3.	Vue d'ensemble des observations et vœux de la COGEST 2023	6
	13 Observations (récapitulatif) :	6
	12 Vœux (récapitulatif) :	7
4.	Visites / Rencontres	9
	Bois-Murat :	9
	Service forestier-bûcherons & parcs et promenades	11
	Conciergerie.....	13
	Finance (Bourse)	14
	Ressources humaines (RH)	15
5.	Questions COGEST et réponses de la Municipalité par dicastère	17
	DICASTERE Brigitte Crottaz	17
	DISCASTERE Chantal Good	35
	DICASTERE Alain Monod, Syndic.....	53
	DICASTERE Roland Perrin	65
6.	La conclusion du Président de la COGEST 2023	72

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes et selon l'article 44 du règlement du Conseil communal adopté le 15 juin 2021, la Commission de gestion 2023 a examiné l'administration et la gestion de la Municipalité pour l'année 2023 conformément aux articles 111 et suivants.

La commission de gestion 2023 a le plaisir de vous présenter son rapport final.

La commission COGEST 2023 était composée de :

Membres

Michael Mäder (Vert'lib)	Président
Sandrine Largey-Botti (PS)	Vice-présidente
Fabienne Guignard (PLR)	Secrétaire
Georges Auberson (PLR)	
Cédric Fiora (PLR)	
Fabienne Bride (PS)	
Philippe Koch (UDC)	
Marylin Jatton (Verts) remplacée en cours d'année par Laoreta Halili	
Ahmed Larhoussi (Verts)	

Suppléants

Félix Schmidt (Vert'lib)
Fanny Burki (PS)
Vânia Luis Francisco (PLR)
Anne-Marie Fischer (UDC)
Laoreta Halili (Verts) remplacée par Brigitte Guex

1. Organisation de la commission

La Commission de gestion 2023 était présidée par Monsieur Michael Mäder, Madame Sandrine Largey-Botti occupait la fonction Vice-Présidente et Madame Fabienne Guignard celle de Secrétaire. Comme chaque année, le travail de la COGEST a été intense, comptant pas moins de 15 séances de commission, 4 visites et auditions particulières (voir le détail plus bas) et les auditions de quatre Municipaux seulement. Avec le départ de Monsieur Maurice Mischler fin décembre 2023, la répartition des dicastères a été modifiée et en conséquence, il n'a pas assisté à l'audition des Municipaux en février 2024.

Lors des auditions des Municipaux, la COGEST a constaté que l'intérim a bien fonctionné. La commission remercie la Municipalité d'avoir ainsi pris avec engagement cette charge de travail supplémentaire.

Vous retrouverez toutes les questions posées par la COGEST 2023 et les réponses officielles de la Municipalité dans ce rapport. La procédure s'est déroulée en pleine collaboration de part et d'autre, que les délais posés ont été scrupuleusement respectés. Deux séances plénières de la COGEST et de la Municipalité se sont déroulées, la première juste après avoir déposé nos questions fin novembre et la deuxième, fin avril, juste avant le dépôt final de notre rapport le 1^{er} mai 2024.

Le départ soudain, avec effet immédiat de Monsieur Maurice Mischler, annoncé le même jour que le départ pour fin mars du boursier communal en décembre 2023, ne pouvait pas laisser votre Commission indifférente aux répercussions possibles dans le domaine des finances.

Cela restera probablement un sujet à suivre pour la COGEST 2024.

Vous trouverez un résumé des visites que nous avons souhaitées pour cette année.

2. Propos introductifs

Les visites choisies par la COGEST ont eu lieu entre mi- novembre et début décembre 2023. Ce fut le cas du dicastère des finances, du service des RH, du service des sports (la salle de gym de Bois-Murat, la piscine couverte et le toit recouvert de panneaux photovoltaïques) ainsi que la visite de la conciergerie. Une visite conviviale nous a finalement amené cette année chez les forestiers-bûcherons et au service des Parcs et Promenades.

Notre commission a été **satisfaite** de cette visite conjointe des **forestiers-bûcherons** et des collaborateurs « Parcs et promenades ». Nous avons eu l'occasion de découvrir les décorations de Noël en primeur et nous avons eu l'occasion d'assister à la coupe d'un arbre en forêt qui était infesté par le bostryche. Cette visite matinale a été fortement appréciée par les membres de la COGEST.

La COGEST s'est montrée également très **satisfaite** de la **programmation culturelle** de cette année 2023. Nous remarquons une amélioration significative dans la qualité et la diversité proposée et remercions la municipalité et le service de la Culture pour l'effort investi.

Nous relevons également la **qualité de l'offre** pour **l'accueil et la garde des enfants** par le parascolaire et les crèches. L'offre et la demande sont croissantes. La Municipalité cherche à mettre continuellement de plus en plus de places à disposition.

L'aménagement du territoire est un **sujet important**. Cela ne concerne pas seulement notre commune, mais toutes les communes vaudoises et notamment celles liées au périmètre compact. Ce n'est ni une faiblesse, ni une force de la commune, mais il faut suivre ce sujet de près, afin de pouvoir proposer de bons projets à la population, en tenant compte de ses différentes craintes.

Il est **important de suivre de près le sujet de la Dioxine** où la municipalité est invitée à informer d'avantage et pro activement la population afin de répondre à ses inquiétudes.

Le Service des ressources humaines (RH) est un **autre sujet délicat** et également une des préoccupations des précédentes COGEST (voir résumé dans le chapitre « visites/rencontres » ci-après qui explique la situation). Après la rencontre des responsables RH, nous devons admettre que nous avons été déçus en bien. L'audition et la discussion avec ces derniers étaient ouvertes et nous a montré que le service était sur la bonne voie. Néanmoins ce sujet est à suivre avec attention : le turnover, l'absentéisme, les heures supplémentaires et la transmission du savoir restent des problèmes récurrents, dont il faut tenir compte.

L'informatique et notamment la sécurité informatique reste un dossier sur lequel il faut être attentif. Le problème de la sécurité informatique reste un souci tant les enjeux sont importants. Notamment le risque de divulgation des données personnelles. Pour assurer un bon service à la population, nous souhaitons que la Municipalité poursuive les actions de digitalisation de notre administration et les prestations offertes à nos concitoyens.

Les infrastructures sportives restent dans une situation difficile pour les clubs sportifs. Le manque de salles et d'infrastructures pour les clubs sportifs **est évident**, même si c'est souvent le cas dans d'autres communes du canton. Ce n'est donc pas étonnant qu'Epalinges soit également touchée par cette problématique. Une meilleure intégration des associations sportives lors de la conception pourrait être une solution. Pour combler une partie de ces failles, l'engagement ou la nomination d'un délégué au sport s'avère désormais urgent, tant pour la question de la réservation des salles, le suivi que le soutien aux clubs sportifs entre autres.

3. Vue d'ensemble des observations et vœux de la COGEST 2023

13 Observations (récapitulatif) :

- **Infrastructures sportives** (visite Bois-Murat, ainsi que questions 26 et 28): Manque de vision à moyen et long terme, qui ne permet pas de répondre aux besoins grandissants de la population et des associations en matière de sport et de compétitions sportives. On regrette le choix de n'appliquer que les normes scolaires lors de la construction d'infrastructures sportives.
- **Forestiers-bûcherons et service parc et promenades** : (visite Forestiers-bûcherons et service parc et promenades)
Notre forêt est entre de bonnes mains chez les forestiers-bûcherons. Bravo aussi au Service Parcs et Promenades pour le travail fourni et spécialement pour les décorations des ronds-points.
- **La conciergerie** (Visite concierges) reste un sujet à suivre ces prochaines années, leur fonctionnement n'est pas satisfaisant et la gestion (hiérarchie, consignes) doit être encore améliorée.
- **Sécurité informatique** (Visite finance et question 61) : L'informatique ne doit pas être une fonction du boursier et ceci est un **problème d'organisation**.
- **La gestion du personnel** (Visite RH) préoccupe la COGEST. La collaboration entre les chefs de services et les RH ne fonctionne pas avec tous les services d'une manière satisfaisante. Notre commission se réjouit de l'engagement de deux personnes compétentes, mais souligne la nécessité de poursuivre les engagements pour améliorer la gestion du personnel.
- **Gestion des heures** (Visite RH, ainsi que questions 45 et 47) : le logiciel « Mobatime » n'est toujours pas utilisé par tous les services de l'administration. La Municipalité doit s'engager pour la mise en place du système dans tous les services.
- **Le règlement du personnel communal** (visite RH et question 43) doit faire l'objet d'une mise à jour afin d'offrir des places de travail attractives.
- **Programmation culturelle** : (question 2) : Nous pouvons être fiers de la programmation culturelle à Epalinges.
- **Appel d'offre / Travaux** (questions 15 [entre autres]): La Municipalité pourrait faire plus pour privilégier les entreprises, les produits locaux et le marché local et lancer les appels d'offre en conséquence.
- **Logements** (question 17) : Dans les logements de la ferme de la Girarde, nous constatons un état vétuste, voire indécents.

- **Fibre optique** (question 18) : Même si la commune n'a pas une grande marge de manœuvre, elle devrait faire pression sur les entreprises de télécommunication pour que ça avance.
- **La Commission des pétitions** (question 39) n'est pas suffisamment impliquée lors des dépôts de nouvelles pétitions.
- **Promotion économique** (question 41) : point faible de la Commune, la Municipalité n'est pas suffisamment active en la matière.

12 Vœux (récapitulatif) :

- **Vœu construction de nouvelles salles de sport** (visite Bois-Murat, ainsi que question 26): Lors de constructions de nouvelles salles de sport ou de rénovation, de mieux prendre en considération les besoins des associations sportives et ne pas simplement appliquer les normes et besoins scolaires.
- **Vœu infrastructures sportives** (visite Bois-Murat, ainsi que question 27 [entre autres]): La COGEST propose à la Municipalité d'envisager un partenariat avec l'EHL ou autre en matière de partage de salles de sport
- **Ouvertures des salles de sport** (visite Bois-Murat et question 27): La COGEST souhaite que les salles de sport ainsi que les autres infrastructures sportives soient ouvertes aussi pendant les vacances scolaires et/ou au moins que toutes les associations soient traitées de manière égale.
- **Vœu délégué au sport** (visite concierges, ainsi que question 29): Un délégué au sport pourrait aider à coordonner et faciliter les contacts entre les associations et la commune
- **Vœu service des finances** (visite finance): Un audit dans le service des finances serait opportun pour assurer son bon fonctionnement après le départ inattendu de deux cadres.
- **Vœu pour le bon fonctionnement de la gestion du personnel** (visite RH et question 45) : Nous demandons que tout le personnel de l'administration communal ait désormais un entretien annuel et que tout le personnel soit soumis au système « Mobatime ».
- **Ressources humaines** (visite RH): Que la Municipalité s'assure à ce que tous les chefs de service travaillent en étroite collaboration avec le service des RH.
- **Vœu collaboration associations sportives** (Question 14 [entre autres]): La COGEST aimerait que la commune organise des rencontres régulières entre la Municipalité et les responsables des associations/sociétés locales afin de faciliter la collaboration

- **Vœu appel d'offre lors de construction communale** (question 15 [entre autres]): La COGEST souhaite que la Municipalité privilégie les appels d'offre aux entreprises de la région, dans sa marge de manœuvre déterminée par la loi sur les marchés publics.
- **Vœu sentier du Flon** (question 67): Nous aimerions voir davantage de réactivité concernant le réaménagement du sentier du Flon.
- **Vœu sécurité piétons** (question 42): Mettre en place des mesures concrètes pour mieux assurer la sécurité des piétons autour des écoles.
- **Fond FEED** (question 19): La Municipalité pourrait faire davantage de promotion pour les subsides du fond FEED dans les canaux de communication adaptés.

4. Visites / Rencontres

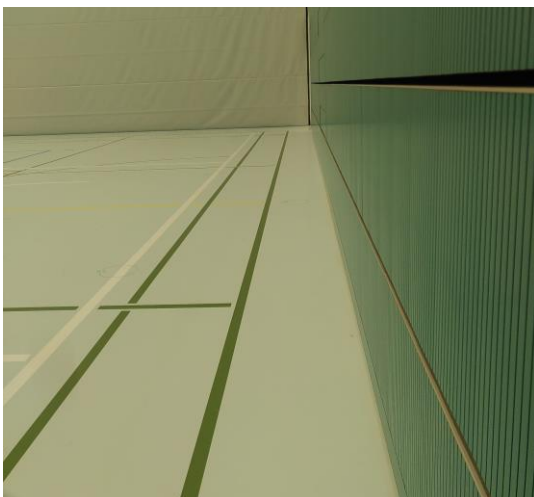
Bois-Murat :

salle de gym, piscine scolaire et panneaux solaires

Toit du bâtiment scolaire : Visite de quelques conseillers seulement du toit recouvert de panneaux photovoltaïques, menée par M.Siniciali. Quelques photos pour en témoigner. Manifestement beaucoup de neige sur les panneaux et donc moins d'effets ? Difficile d'accès pour une visite de ce type. Pas de réponse concernant le rapport coûts / utilités (coûts <-> production / économie d'énergie).



Salle de gym de Bois-Murat : Deuxième visite pour voir si les réparations ont été effectuées. Oui mais pas partout. Toujours pas de miroirs dans les vestiaires, pourquoi pas un panneau « *stop chaussures* » dans les zones humides. Nouvelle discussion sur les dimensions de la salle qui ne permettent pas certaines compétitions pour les associations sportives, tels que le badminton et le basket. Il manque 1 mètre. Monsieur Baumann explique qu'elle répond uniquement aux normes des salles de gym scolaires. Il nous explique qu'il n'a jamais été pris en compte d'autres possibilités, comme mieux valoriser l'espace et les coûts pour la rendre accessible également aux sociétés sportives pour leurs compétitions. Comment y remédier ? On laisse le soin à la Muni de s'en occuper.



Voici la situation en salle de Bois-Murat, avec la proximité du mur avec les lignes du terrain de badminton qui pose un problème pour ce dernier.

Piscine scolaire couverte. Quels travaux sont envisagés ? Construire une nouvelle piscine ? Plus de piscine ? Toutes les options sont sur la table car la piscine ne sera plus aux normes d'ici mars 2027. Fin du système actuel des filtres. La solution privilégiée est de rajouter un local souterrain. Projet à 7 millions. Les discussions sont en cours. Rappelons qu'il s'agit à nouveau d'un complexe sportif qui ne répond qu'aux exigences scolaires. Il ne s'agit pas ici d'une piscine publique. C'est dommage.

Nous pensions pouvoir visiter la piscine mais cela n'a pas été possible. C'était l'heure du nettoyage. Le concierge était en plein travail qui prend beaucoup de temps (env. 2 heures le matin ou le soir). Il nous parle de ses heures supplémentaires. Mais la visite n'est pas d'actualité.

La visite n'a donc pas donné satisfaction à tous les membres de la COGEST.

- **Infrastructures sportives** (visite Bois-Murat, ainsi que questions 26 et 28): Manque de vision à moyen et long terme, qui ne permet pas de répondre aux besoins grandissants de la population et des associations en matière de sport et de compétitions sportives. On regrette le choix de n'appliquer que les normes scolaires lors de la construction d'infrastructures sportives.
- **Vœu construction nouvelles salles de sport** (voir également questions 26) : Lors de constructions de nouvelles salles de sport ou de rénovation, de mieux prendre en considération les besoins des associations sportives et ne pas simplement appliquer les normes et besoins scolaires.
- **Vœu collaboration associations sportives** (voir également questions 14): La COGEST aimerait que la commune organise des rencontres régulières entre la Municipalité et les responsables des associations/sociétés locales afin de faciliter la collaboration
- **Vœu infrastructure sportive** (voir également questions 27): La COGEST propose à la Municipalité d'envisager un partenariat avec l'EHL ou autre en matière de partage de salles de sport
- **Vœu ouvertures salles de sport** (voir également question 27): La COGEST souhaite que les salles de sport ainsi que les autres infrastructures sportives soient ouvertes aussi pendant les vacances scolaires et/ou au moins que toutes les associations soient traitées de manière égale.

Service forestier-bûcherons & parcs et promenades

Une séance conjointe qui s'est déroulée dans une très bonne ambiance où chacun a pu s'exprimer librement. Avec une présentation détaillée des activités des forestiers-bûcherons, car leur domaine d'action est très large. Puis visite dans la forêt pour la coupe d'un arbre et la visite des locaux de parcs et promenades dans le cimetière, tout particulièrement le jardin botanique et l'espace pour les urnes. La COGEST a eu le plaisir de découvrir les décorations de Noël 2023 qui sont, comme chaque année et lors de chaque occasion festive, particulièrement bien faites par les paysagistes.

SERVICE FORESTIER-BUCHERONS :

Forêt : 100 hectares de forêts publiques et privées. Forêts de protection, en pente. La forêt évolue. Fin de la monoculture, maintenant on diversifie. Davantage d'arbres qui tombent à cause du changement climatique et du bostryche. On va donc vers une diversité en âge et en essence des arbres

Moins de recherche de la rentabilité. Les parcelles privées sont moins bien soignées. La Commune reprend de petites parcelles privées en pente

Coupe de bois dont la vente est en augmentation. Bonne qualité du bois, bien sec

Centrale de chauffe (sous le local) : 10% de notre bois, circuit court

Problème récurrent des **plantes invasives**

Bonne collaboration interservices dont une comptabilisation interne. Nacelle très utilisée. Trois bûcherons très occupés. On laisse les plantes, arbres pour les animaux (humus, nourriture de la forêt)

Nombreuses constructions faites « maison » dont 14 bancs en bois

Peu d'heures supplémentaires, validées par le chef, qui sont reprises dès que possible. Entretien personnel chaque année

Deux priorités : la **formation**, toujours plus pointue et continue et la **sécurité**. A tous les niveaux et pour toutes les activités. A poursuivre.

Visite sous la pluie dans la forêt du Chaugand pour l'abattage d'un arbre qui a du bostryche, à couper avant qu'il ne contamine les autres arbres. Il faut trois forestiers-bûcherons pour mener à bien cette opération délicate. Tracteur, système de communication interpersonnelle (casque) pour plus d'efficacité et de sécurité.



Les forestiers-bûcherons en train de couper un arbre atteint du bostryche

Plus de photos se trouvent à la fin de ce rapport.

SERVICE PARCS ET PROMENADES (PAYSAGISTES)

Entretien des cimetières, gros travail, les paysagistes participent aussi au service funèbre, contrat et entretien de tombes (env. 90), des **terrains de foot** dont un petit robot à la Croix-Blanche qui est souvent en panne. Les **places de jeux**, **giratoires**, **décoration de Noël**, **toits** des arrêts de bus, tonte 1 fois par an, **jardin potager à l'Ofréquaz**

Leurs **apprentis** sont souvent en stage dans des entreprises

Entretien de 2 biotopes (giratoire du M2), feuilles mortes et neige, les jars, maisons pour les insectes et surtout, grande fierté, **le jardin botanique dans le cimetière**, qui devient une référence pour tout paysagiste en herbe, avec le nom des plantes. Espace particulier pour les urnes. Grande utilisation de la nacelle, aussi pour la taille en hiver

Volume de travail en fonction de la météo. 4 collaborateurs et 1 apprenti

- **Forestiers-bûcherons et service parc et promenade :**
Notre forêt est entre de bonnes mains chez les forestiers-bûcherons. Bravo aussi au Service Parcs et Promenades pour le travail fourni et spécialement pour les décorations des ronds-points.

Conciergerie

Nous avons été reçus par MM. Mischler et Baumann, Mme Chantal Good ainsi que les cinq principaux concierges.

Cette visite n'était pas à la hauteur de nos attentes. L'ambiance générale était plutôt froide et *peu constructive*. Quand des questions étaient adressées aux concierges "du terrain", c'est tout de suite MM. Baumann ou Mischler qui prenaient la parole pour expliquer pourquoi par le passé, historiquement, les choses se sont déroulées ainsi. Très peu de réponses concrètes et claires de la part du chef de service et du municipal Mischler, mais beaucoup d'explications "inutiles" pour répondre aux questions. Les infos que nous avons obtenues de la part des responsables des associations sportives ne semblent pas correspondre avec les réponses données lors de la visite.

La COGEST s'interroge sur le manque d'information concernant les cahiers des charges (informations très vagues, sans avoir obtenu les documents), sur des plaintes des concierges concernant les utilisateurs et leurs "*nombreux appels d'urgence inutiles*", sans pour autant pouvoir nous chiffrer ces appels. Les accusations envers des utilisateurs, d'avoir des "*fausses*" exigences et demandes occupent apparemment beaucoup les concierges. La COGEST demande que les utilisateurs fautifs soient signalés auprès de leur responsable / président d'association. Par ailleurs, la gestion du personnel ne se passe vraisemblablement pas selon les règles de l'art avec le manque d'entretiens annuels pour des raisons peu crédibles (Covid et nouvelle législation). S'y ajoute la gestion des heures supplémentaires qui ne sont pas saisies personnellement comme prévu (pas encore) avec le système *Mobatime*, mais par le "coordinateur" des concierges. Ceci est à améliorer pour les prochaines années et doit être suivi lors des prochaines COGEST.

Au bout de deux heures et demie, la séance est levée avec un certain nombre de questions ouvertes.

- **Observation la conciergerie** reste un sujet à suivre ces prochaines années, leur fonctionnement n'est pas satisfaisant et la gestion (hiérarchie, consignes) doit être encore améliorée.
- **Vœu Mobatime** (voir question 45): Nous demandons que tout le personnel de l'administration communal ait désormais un entretien annuel et que tout le personnel soit soumis au système « Mobatime ».
- **Vœu collaboration associations sportives** (voir également question 26): La COGEST aimerait que la commune organise des rencontres régulières entre la Municipalité et les responsables des associations/sociétés locales afin de faciliter la collaboration.
- **Vœu délégué au sport** (voir également question 29): Un délégué au sport pourrait aider à coordonner et faciliter les contacts entre les associations et la commune.

À suivre par la prochaine COGEST.

Finance (Bourse)

Au vu de la situation, il n'est pas nécessaire de s'éterniser sur cette séance qui a été, pour la plupart des points, contredite par les infos données entre le Service des RH d'une part et le Syndic. Il s'agit maintenant d'aller de l'avant, avec de nouvelles personnes et une organisation interne qui réponde aux exigences actuelles de gestion de personnel et des tâches.

Voici un résumé succinct pour avoir une idée plus précise. Ce fut une séance étrange où les deux interlocuteurs se soutenaient et accusaient chacun à leur manière la Municipalité de leur couper l'herbe sous le pied. Après avoir insisté sur le sujet, nous apprenons que Monsieur Niklaus a donné sa démission pour mars. Pas d'adjoint depuis une année, un chef qui part. Voilà donc une belle opportunité pour tout reconstruire même si cela suscitera stress et report de charges sur les quatre Municipaux. La nomination de personnes compétentes sera ainsi de la plus haute importance.

Rappelons le core business de l'activité du service : beaucoup de saisie dans beaucoup de domaines (comptabilité, salaires, heures supplémentaires, taxes, impôt foncier, etc).

Rappelons que les salaires ont dû être externalisés pour cause de manque de personnel.

L'informatique est un des points faibles de l'administration communale qui a été relevé depuis plusieurs années par plusieurs COGEST successives. Ce domaine était historiquement de la responsabilité du boursier qui n'est pas informaticien, ceci étant un problème d'organisation, car ces deux objets n'ont objectivement rien à voir ensemble. Son départ et le remaniement annoncé de ce service permettront de redéfinir l'organisation du service de l'informatique. Rappelons qu'il existe un logiciel pour la Comptabilité (ABACUS) et un nouveau système de calcul des heures (MOBATIME actualisé) mis à jour par les RH.

A la Municipalité de lancer un /des audits au vu de cette situation inédite dans le service des finances.

- **Observation : Sécurité informatique** : L'informatique ne doit pas être une fonction du boursier et ceci est un **problème d'organisation**.
- **Vœu service des finances** : Un audit dans le service des finances serait opportun pour assurer son bon fonctionnement après le départ inattendu de deux cadres.

À suivre par la prochaine COGEST.

Ressources humaines (RH)

Cette séance RH a été bénéfique, productive et ouverte. Elle a permis de remettre l'église au milieu du village concernant les nombreux reproches entendus ces dernières années sur ce service vital de l'administration (Mobatime, externalisation des salaires, désorganisation, cahiers des charges, entretiens annuel, départs de personnel, notamment de cadres, etc.). Nous avons abordé les problèmes rencontrés à la bourse, un service qui refusait de suivre les nouvelles règles et procédures faisant ainsi de la résistance à toute nouvelle organisation. Le départ du Municipal en charge et du chef de service permet de repartir sur de bonnes bases et faire table rase du passé. Les deux responsables des RH nous ont fait très bonne impression et semblent être conscients de la tâche qui les attend. La COGEST est rassurée sur l'évolution du domaine.

Rappel : Le service des RH aura connu dès sa création en 2018 de nombreux soubresauts. Une première RH mettra une nouvelle organisation sur pied, comme il se doit mais elle ne restera que peu de temps provoquant ainsi un retour en arrière. Deux années « *pansement* » tant il y avait jusqu'ici de manquements (sous la responsabilité de Monsieur Maurice Mischler).

Mme Tamaro, alors assistante, devient responsable RH et M. Andric la rejoint en novembre 2021. Tous deux titulaires d'un brevet RH et, à temps partiel. La période Covid compliquera encore la situation. Il fallait à tout prix créer une culture d'entreprise. Le service passe dès lors sous la responsabilité du nouveau syndic, Monsieur Alain Monod. Il s'agissait de présenter une nouvelle vision d'harmonisation et de maintenir des liens avec les services et les Municipaux. Plus aucune décision concernant la gestion du personnel ne se fait désormais sans l'accord des RH qui reprennent le lead. Moments difficiles mais grâce au soutien de la Municipalité et tout particulièrement du Syndic, les RH réussissent à tisser des liens en mettant en place une stratégie de communication interne (intranet, avec boîte à idées). Et cette démarche plaît. Encart dans Jobup pour tous postes à repourvoir. Il y a de fait 245 contrats de travail y compris les temps partiels selon ABAKUS. Un avocat conseil externe en support si besoin. Il n'en demeure pas moins que 1.6 employés ETP pour 245, ce n'est pas beaucoup. La bourse était l'élément résistant dans cette affaire. La nouvelle situation permettra de résoudre le problème. À suivre.

De nombreuses améliorations sont à l'ordre du jour : Un *nouveau règlement du personnel*, car l'actuel est obsolète, d'avantage de flexibilité du temps de travail. Le logiciel de gestion des heures *MOBATIME* qui a suscité bien des questions sur de mauvaises bases d'information est aujourd'hui entré en fonction sous une nouvelle version, actualisée depuis le 1^{er} octobre 2023. Il aura fallu neuf mois au RH pour mettre à jour cette version qui permet ainsi à chaque collaborateur et chef de service de voir la situation en temps réel, de timbrer depuis son téléphone, son PC. Pour le moment à disposition seulement du personnel administratif. Par la suite il sera étendu à tous les services. Tout est modulable et évolutif sur Mobatime, programme à la carte (voirie). Fiche salaire papier en PDF si désirée. L'écho des collaborateurs est positif. Entretien annuel facultatif car chronophage et un nouveau formulaire plus adapté aux besoins. La Formation en lien avec l'emploi est toujours prioritaire. Il faudra encore un peu de temps pour paramétrer les dossiers personnels de tous les collaborateurs.

- **Observation : La gestion du personnel** préoccupe la COGEST. La collaboration entre les chefs de services et les RH ne fonctionne pas avec tous les services d'une manière satisfaisante. Notre commission se réjouit de l'engagement de deux personnes compétentes, mais souligne la nécessité de poursuivre les engagements pour améliorer la gestion du personnel.
- **Observation : Gestion des heures** (voir aussi questions 45 et 47) : le logiciel « Mobatime » n'est toujours pas utilisé par tous les services de l'administration. La Municipalité doit s'engager pour la mise en place du système dans tous les services.
- **Observation : Le règlement du personnel communal** (voir aussi question 43) doit faire l'objet d'une mise à jour afin d'offrir des places de travail attractives.
- **Vœu pour le bon fonctionnement de la gestion du personnel** (visite RH et questions 43ff) : Nous demandons que tout le personnel de l'administration communal ait désormais un entretien annuel et que tout le personnel soit soumis au système « Mobatime ».
- **Vœu Service RH** (visite RH): Que la Municipalité s'assure à ce que tous les chefs de service travaillent en étroite collaboration avec le service des RH.

À suivre par la prochaine COGEST.

5. Questions COGEST et réponses de la Municipalité par dicastère

DICASTERE Brigitte Crottaz

Culture et Urbanisme

CULTURE

Question 1 *Quel est le bilan du **Festival 1066** ? Avez-vous décidé de continuer de le soutenir ?*

Depuis sa création, le 1066 Festival a bénéficié d'une subvention de la commune dont le montant s'est progressivement élevé de CHF 20'000 à 30'000, auxquels viennent s'ajouter CHF 10'000 de garantie de déficit. Sur les 9 éditions qui se sont écoulées depuis 2013, seules 2 n'ont pas sollicité cette garantie de déficit.

Le déficit de l'année 2022 s'élevait à CHF 36'000, celui de 2023 à CHF 19'371, ceci avant versement de la garantie de déficit et d'un versement supplémentaire de CHF 5'000 de la part de la commune, prélevé sur le fond LADB, lequel est alimenté par les recettes des taxes perçues en application de la Loi sur les auberges et les débits de boissons.

Ces déficits sont assumés par l'organisateur puisque cette manifestation n'est pas organisée par la commune.

Le comité du 1066 Festival est motivé pour envisager une 10^{ème} édition en 2024 dont la programmation est en cours de réflexion.

Pour 2024 l'ACMA a décidé d'augmenter sa subvention au 1066 Festival à CHF 35'000, les CHF 10'000 de garantie de déficit étant toujours assurés si nécessaire. Le recours au fonds LADB pourra être sollicité par les organisateurs s'ils continuent à proposer des mesures de prévention de la consommation d'alcool durant le festival.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 2 ***Activités culturelles à la grande salle.** Quel est le bilan financier des activités de spectacles en 2023 ? Quel bilan général (pourcentage d'artistes locaux, régionaux et suisses, quel spectacle a eu le plus de spectateurs / succès ?*

En 2023 nous avons eu la chance et surtout l'envie de programmer des artistes locaux comme Thomas Wiesel, Karine C, l'orchestre valaisan « La Maraude » ou encore deux

collaborations venues du Théâtre de Vidy. Le public apprécie également la venue une à deux fois par an d'artistes français bénéficiant d'une certaine notoriété, le plus souvent pour une pièce de théâtre de boulevard. Cette année, le spectacle ayant attiré le plus de monde a été celui Thomas Wiesel dont toutes les places ont été vendues en moins de deux semaines.

La Saison culturelle 2023 a programmé 13 spectacles pour un budget d'environ CHF 116'000 et des recettes d'environ CHF 70'000. Ces chiffres ne sont toutefois pas définitifs car, à fin 2023, toutes les factures ne nous sont pas encore parvenues, ni l'ensemble des recettes.

L'ouverture d'une buvette avant et après les spectacles a été très appréciée par le public qui prend progressivement l'habitude de venir dès l'ouverture de la salle pour réserver des places puis profiter de partager un verre ou un petit en-cas avec des amis. La buvette génère un petit bénéfice qui compense une partie des frais de programmation. Le bilan final est ainsi d'environ - CHF 38'000 (soit presque autant que pour le 1066 Festival !)

La Commune est-elle liée à une société pour amener des spectacles ?

Non, c'est uniquement l'Office des affaires culturelles qui recherche et choisit les spectacles pour élaborer une saison culturelle que nous souhaitons diversifiée pour répondre aux attentes de toutes et tous. Nous avons toutefois créé un réseau avec différentes sociétés de production et agents, suisses et français, qui nous proposent régulièrement des pièces de théâtre ou autres spectacles que nous sommes libres d'accepter ou refuser.

Quel est le bilan de l'événementiel de la grande salle ?

En ce qui concerne la saison culturelle, le bilan général est positif. Nous arrivons à remplir facilement les 550 places de la salle quand nous programmons des têtes d'affiches. Un peu moins lorsqu'il s'agit d'une programmation plus locale ou plus « pointue ». Grâce à la vente des billets nous arrivons à un équilibre financier intéressant qui permet de financer de nouvelles pièces, ou spectacles plus onéreux que lorsque nous n'avons pas de Saison culturelle.

Pour rappel, jusqu'en juillet 2021, tous les spectacles organisés à la grande salle étaient proposés gratuitement à la population, mais la programmation n'était pas très variée et la fréquentation très moyenne, ceci avec le même budget que celui dont nous disposons actuellement.

Le retour de la population sur la saison culturelle est très élogieux et les prix pratiqués sont considérés comme très modérés. Nous pratiquons par ailleurs des prix spéciaux pour les résidents des appartements protégés qui apprécient beaucoup ces sorties près de chez eux.

En dehors de la saison culturelle, divers événements ont lieu dans la grande salle qui ne sont pas organisés par l'ACMA. Les réservations de la salle se font directement auprès du greffe et c'est l'administration communale qui tient une comptabilité des locations et non l'ACMA.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 3 Estivales : Quel est le bilan financier final ?

Le bilan financier des Estivales est négatif. Le budget de CHF 10'000 a été dépassé de près de CHF 5'000 pour 2 raisons :

- Nous avons souhaité répondre favorablement à la demande qui avait été faite par le groupe des jeunes du conseil communal d'ouvrir la buvette toutes les fins de semaine, du jeudi au samedi, même sans animation. Au final, les soirées où aucune animation n'était programmée ont été très peu fréquentées, principalement les jeudis soir, et ont généré des coûts salariaux élevés pour le personnel qui avait été engagé pour y travailler.
- L'autre source de dépassement est dû à la location en urgence d'une nouvelle tente pour 7 semaines, la première ayant été détruite par les intempéries.

Pour 2024, nous avons inscrit au budget une somme de CHF 15'000.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 4 1^{er} août, quel est le bilan des animations par la société Coralie Sutter ?

Les animations proposées par Coralie Sutter (enfants) ont été grandement appréciées par les petits comme par les grands. Il est prévu de refaire appel à ses services en 2024.

L'orchestre « Back to the Future » a-t-il eu du succès ? Quel retour ?

Les retours ont été positifs de la part de tout le monde. Pour la première fois l'ACMA a proposé un groupe qui invitait à danser, plutôt qu'une simple animation musicale. Un pari risqué qui a très bien fonctionné. Plusieurs personnes nous ont demandé de les faire revenir en 2024, ce qui sera fait.

Pourquoi le traiteur palinzard a-t-il fermé son stand avant la fin de la soirée ?

Il avait été demandé à la Boucherie Perroud de ne fournir que 200 portions de son plat pour laisser l'opportunité à la société locale, en l'occurrence la pétanque d'Epalinges, ainsi qu'aux Food-trucks présents, de faire de bonnes ventes également. Leur stand a donc fermé une fois les 200 portions vendues.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 5 *Office de la culture : l'aménagement des locaux répond-il aux besoins des collaborateurs ?*

Oui, parfaitement. Les lieux sont maintenant adaptés au nombre de personnes travaillant à l'ACMA, à savoir trois personnes.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 6 *Passeport-vacances : Quelle fréquentation, quel bilan ?*

53 passeports vacances ont été vendus en 2023, chiffre quasi superposable à l'année dernière. Cette année, l'ACMA a mis l'accent sur la mise en valeur des activités au sein de la Commune. Il a donc été proposé de faire des chocolats avec La Chocolatière, des biscuits à l'EMS de la Girarde ou encore de la linogravure à la bibliothèque. Une mise en avant des activités locales permet non-seulement de faire découvrir de nouveaux lieux aux enfants mais également de limiter l'utilisation des transports scolaires, ce qui est donc plus écologique.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 7 *Parcelle de **Florimont** : La situation a-t-elle évolué ? Dans quel sens ?*

En 2019, suite au décès de Mme Simone Pache, les héritiers ont vendu la parcelle n°389, d'une surface totale de 32'986 m², au promoteur immobilier Orlati qui prévoit d'y aménager une zone de verdure et de logements. La parcelle n° 389 est située dans le périmètre compact de l'agglomération du PALM ce qui signifie qu'elle est promise à densification, conformément aux principes de la LAT dont un des objectifs est le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti.

L'affectation d'un secteur localisé dans le PALM ne contribue par ailleurs pas au surdimensionnement de la zone à bâtir et un dézonage, partiel ou total, ne pourrait pas être pris en compte par les services cantonaux pour redimensionner la zone à bâtir hors du périmètre compact d'agglomération. Le Tribunal fédéral a en effet retenu que les périmètres d'agglomération avaient fait l'objet d'une approbation par la Confédération dont on devait de prime abord déduire un caractère contraignant. Le PALM a été adopté par la Municipalité d'Epalinges le 21 mai 2012 et approuvé par le SDT le 15 mai 2012. Celui-ci se fonde sur le PDCn, dans sa version approuvée en 2008.

La parcelle n° 389 est colloquée en zone de plans spéciaux à légaliser, secteur A, ce qui signifie que tout projet de construction y est subordonné à l'adoption préalable d'un plan d'affectation.

A ce jour, le promoteur a élaboré un projet de densification partielle de la parcelle n° 389. La Municipalité a validé le dossier d'examen préliminaire au mois d'août, il a ensuite été transmis à la DGTL le 11 septembre 2023. Nous sommes dans l'attente de leur réponse.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Maintenu pour suivi.

Question 8 **Zones réservées :** *Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité concernant les zones réservées sur le PDcom ?*

Tout d'abord, les zones réservées sont assimilées à des plans d'affectation et n'ont pas de lien direct avec le PDCom qui est un plan directeur. La question n'est donc pas claire.

Concernant la zone réservée communale, le conseil communal a adopté le préavis en septembre 2022. Le Département des Institutions, du territoire et du sport (DITS) l'a ensuite approuvé le 17 octobre 2022. Cette décision a fait l'objet de trois recours déposés à la CDAP en novembre 2022 qui ont été rejetés au mois d'août 2023. Un recours au Tribunal fédéral a toutefois été déposé en octobre 2023.

Ce recours retarde l'entrée en vigueur de la zone réservée communale qui s'applique déjà depuis le 9 juin 2018, date de la première enquête publique, par le biais de l'effet anticipé des plans (art. 49 LATC). La loi prévoit qu'elle peut s'appliquer durant un délai de 5 ans, prolongeable de 3 ans (art. 46 LATC). Ce délai court uniquement à partir de l'entrée en vigueur de celle-ci, c'est-à-dire probablement courant 2024 en cas de rejet du recours par le Tribunal fédéral.

Le sort de l'affectation des parcelles sera décidé dans le cadre du Plan d'affectation communal (PACom). Malheureusement, en raison du surdimensionnement important de la zone à bâtir sise hors périmètre compact, la marge de manœuvre pour décider d'un maintien ou non de ces parcelles en zone à bâtir est extrêmement faible, voire quasiment nulle. La marge de manœuvre de la Municipalité est en effet relativement faible face à la loi fédérale (LAT) et à son application par le service cantonal du territoire.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 9 **Espaces verts** : *Quelles sont les mesures mises en place par la Municipalité pour préserver, augmenter, conserver les espaces verts communaux ?*

La révision du PGA, avec le dézonage de nombreuses parcelles, contribuera à maintenir de grands espaces verts hors du périmètre compact d'agglomération.

Les autres espaces verts au sein de la commune se situent actuellement dans le périmètre compact. Deux d'entre eux (Closalet et Planches-Montblesson) ont fait l'objet de plans d'affectation et devraient voir prochainement se construire des logements qui font cruellement défaut au sein de notre commune qui compte moins de 1% de logements vacants, contraignant de nombreuses personnes à quitter la commune au moment d'un mariage, d'une séparation, d'un veuvage ou d'un souhait d'émancipation d'un jeune.

Le secteur Florimont a été mentionné dans la réponse à la question 7. Un projet de logements y est à l'étude.

Le terrain des Dailles est actuellement propriété de la Commune de Lausanne qui y avait envisagé d'importantes constructions de logements mais y a finalement renoncé. Notre Commune souhaite acquérir ce terrain pour y aménager une zone de verdure et de loisir, idéalement située entre les Croisettes et la Croix-Blanche, les deux principaux centres d'activité de notre commune. Les discussions sont en cours avec la Municipalité de Lausanne et un préavis devrait être soumis au CC en 2024. Ce développement d'une zone de loisir a fait l'objet d'une description détaillée dans le préavis « Vision urbanistique » adopté par le CC le 28 mars 2023.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 10 PALM : *Quelle est l'influence de la Commune d'Epalinges dans les décisions du comité de pilotage du PALM ?*

La commune d'Epalinges est inscrite dans le schéma directeur du centre, avec la commune de Lausanne. D'autres schémas directeurs regroupent les communes du PALM en fonction de leur localisation (schéma directeur de l'ouest lausannois, de l'est et du nord).

Le comité du pilotage du PALM consulte les schémas directeurs pour tout sujet les concernant.

En 2023 ont débutés notamment les travaux d'élaboration du PALM 2025. Un collaborateur du service de l'urbanisme a été convié à participer à des ateliers techniques à ce sujet. Une des tâches principales est par exemple de rédiger des fiches sur les projets communaux dont la Municipalité souhaite obtenir un cofinancement fédéral dans le cadre du PALM.

Au niveau politique, le comité de pilotage du PALM organise également des ateliers avec les élus.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Maintien pour suivi.

Question 11 *Quel est l'avancement des différents plans de quartier/plan d'affectation ?*

Plan d'affectation (PA) « Le Closalet »

Suite à l'entrée en force du PA le 7 juillet 2022, la demande de permis de construire sera soumise à l'enquête publique au début de l'année 2024.

Plan de quartier (PQ) « Les Planches / Montblesson »

Le recours déposé au Tribunal fédéral a été rejeté le 8 septembre 2023, le plan de quartier est donc entré en force. La demande de permis de construire devrait intervenir au début de l'année 2024.

PA « Tuileries I »

La demande de permis de construire a été soumise à l'enquête publique au mois de septembre-octobre 2023, suscitant 6 oppositions. Celles-ci sont en cours de traitement à la fin de l'année 2023.

PA « La Source »

Les échanges et négociations entre propriétaires se sont poursuivis en 2023 dans le cadre de ce plan d'affectation. Le travail se poursuit afin de présenter un dossier pour examen préalable à la DGTL dans le courant de l'année 2024.

PA « Les Dailles »

L'année 2023 a été consacrée à des discussions avec la Ville de Lausanne en vue d'acquérir partiellement le terrain des Dailles pour y développer une nouvelle zone de sports et de loisir ainsi que pour y développer un programme d'activité. Les études pour l'élaboration du PA pourront débuter dès que la transaction aura été effectuée.

PA « Florimont »

Suite à l'adoption de la vision urbanistique communale par le Conseil communal en mars 2023, la Municipalité a transmis un dossier à la DGTL pour examen préliminaire en septembre 2023. À la fin de l'année 2023, le dossier était encore en traitement au sein de la DGTL.

PA « Croix-Blanche »

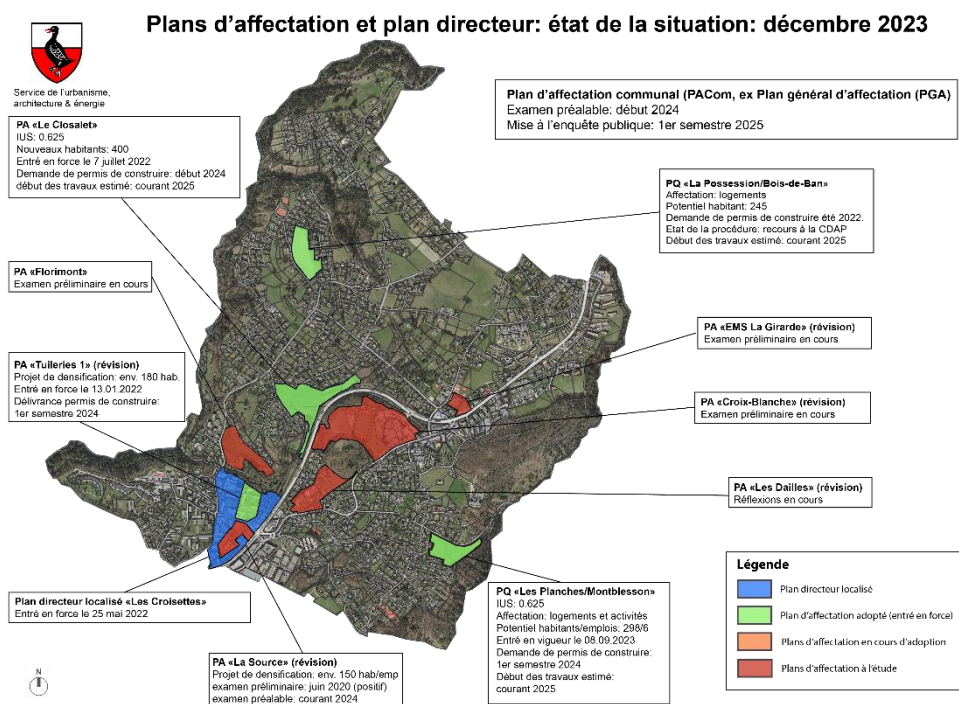
Suite à l'attribution d'un mandant pour la réalisation de ce PA au bureau d'architectes-urbanistes Fischer & Montavon à la fin de l'année 2022, un dossier d'examen préliminaire a été transmis à la DGTL au mois de juin 2023. À la fin 2023, le dossier était toujours en traitement dans les services cantonaux.

PA « A la Cabolétaz » : agrandissement de l'EMS « La Girarde »

Suite à la demande de la Fondation du Relais, propriétaire de l'EMS « La Girarde », la Municipalité a donné son accord de principe pour l'agrandissement de l'EMS sur la parcelle communale n°588. Toutefois, l'examen préliminaire a conclu à ce que le projet n'était pas réalisable sur cette parcelle en raison de la proximité à la route de Berne. En effet, les locaux à usage sensible ne peuvent se trouver dans un rayon de 50 m de part et d'autre de la route de Berne en application de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs. Dès lors, des recherches de solutions sont à l'étude pour permettre ce projet d'agrandissement de l'EMS.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Maintien pour suivi



Question 12 *Y a-t-il des **recours** en cours (sur les plans de quartier) ? Si oui, lesquels ?*

Il n'y a actuellement pas de recours en cours concernant les plans d'affectation.

Par contre, la délivrance du permis de construire pour le quartier du Bois-de-Ban (Plan de quartier «La Possession/Bois-de-Ban») a fait l'objet d'un recours de l'association « Stop au bétonnage excessif d'Epalinges (SABEE) ». Il est actuellement en traitement au Tribunal cantonal.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 13 *Orlati : Quel enseignement avez-vous tiré de « l'affaire Orlati » ? Y a-t-il des partenariats communaux en cours avec cette entreprise ?*

De quelle « affaire Orlati » est-il question ?

S'il s'agit de la démolition de la villa sise au Polny 59, deux communications de la Municipalité lors des CC vous ont informé de la situation.

La démolition n'ayant pas été requise en bonne et due forme par le promoteur, le chantier a été bloqué puis une dénonciation a été faite à la Préfecture. L'affaire suit son cours et le chantier reste bloqué.

Il n'y a aucun partenariat communal avec l'entreprise Orlati qui, comme toute entreprise, a le droit d'acquérir des terrains mis en vente sur notre commune. Cette entreprise ne bénéficie d'aucun privilège par rapport à d'autres.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Maintien pour suivi

Question 14 **Sociétés locales.** *Quelles sont vos relations avec les sociétés locales ? Peut-on les intensifier, les améliorer ?*

Les relations avec les sociétés locales sont bonnes et nous leur adressons régulièrement des courriers pour les informer des événements auxquels elles seraient susceptibles de vouloir participer.

Plusieurs sociétés locales ont ainsi activement participé aux Estivales, ainsi qu'à l'accueil des nouveaux et nouvelles habitant-e-s ou encore la fabrication de décorations pour les

Maisonnettes de l'Avent. L'école de musique d'Epalinges a bien évidemment participé à la Fête de la Musique. La pétanque d'Epalinges a quant à elle tenu un stand de nourriture lors de la fête du 1^{er} août.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

- **Vœu collaboration associations sportives** : La COGEST aimerait que la commune organise des rencontres régulières entre la Municipalité et les responsables des associations/sociétés locales afin de faciliter la collaboration

Question 15 **Marché public, appel d'offres** : *Comment favoriser le marché public local lors de travaux mandatés par la Commune ? L'avez-vous déjà fait ? Avez-vous pris des mesures et lesquelles pour favoriser les entreprises locales ? Quels sont les critères de choix d'entreprises pour une demande d'offres hors marché public que vous avez appliqués ? Quelles entreprises ont été concernées en 2023 ?*

Tout d'abord, la Commune d'Epalinges est assujettie à la Loi sur les Marchés Publics (LMP), par le simple fait que la Commune est un mandant utilisant des fonds publics pour acheter des fournitures ainsi que des prestations de services ou de constructions pour accomplir ses tâches. Il est totalement faux de croire que nous réalisons ou pourrions réaliser des demandes hors marchés publics. Cette notion n'existe pas pour une Commune/Canton/Confédération. Même si nous avons le droit de faire des procédures de gré-à-gré, en respectant les valeurs seuils et procédures applicables aux marchés publics, le gré-à-gré reste un processus des marchés publics au sens de la loi (LMP).

Les différents seuils de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) prescrivent la procédure à suivre à laquelle ne pouvons pas nous soustraire.

Les seuils AIMP (CHF Hors Taxes) sont :

- 1) Pour les marchés publics jusqu'à CHF 150'000.- (CHF 300'000.- pour le gros œuvre en Construction), la procédure possible est « **le gré-à-gré** ».

Rien n'empêche, si l'on veut faire jouer la concurrence, de mettre en place une procédure sur invitation ou encore une procédure ouverte/sélective, mais le mandant (dans notre cas la Commune) a l'obligation de respecter les processus décrits ci-dessous (chiffre 2) et les exigences administratives inhérentes à cette procédure, puisqu'il s'agit en réalité d'une invitation. Les règles et demandes doivent être clairement établies et énoncées d'avance, ainsi chaque concurrent est traité de manière équivalente.

Le mandant ne peut en aucun cas demander des offres « tous azimuts » et sélectionner la meilleure à son goût. Dans le Canton de Vaud, ceci n'est pas autorisé. En effet, si on peut demander plusieurs offres à plusieurs entreprises, ces offres ne peuvent en aucun cas être simultanées et le premier mandataire qui rend une offre doit être informé, qu'après l'analyse de son offre, vous jugez nécessaire d'en demander une autre.

Il est toujours possible de revenir ensuite à la première offre, mais cela correspond à avouer que votre estimation de mandant professionnel était erronée, entamant votre crédibilité.

La procédure de gré-à-gré découle de 2 raisons :

- Le marché étant estimé relativement faible, les procédures administratives dépasseraient largement la différence qu'il pourrait y avoir entre plusieurs offres.
- C'est le mandant professionnel (par ex. architecte, ingénieur, le chef de projet de la Commune, responsable d'affaire de la Commune, etc.) qui, de par son expérience, est en charge de reconnaître qu'il est face à une offre réaliste et convenable.

- 2) Pour les marchés publics compris entre CHF 150'000 et CHF 250'000.- (CHF moins de 500'000.- pour le gros œuvre en Construction), la procédure exigée est la « Procédure sur invitation ».

- 3) Pour les marchés publics dépassant CHF 250'000.- (plus de CHF 500'000.- pour le gros œuvre en Construction), la procédure exigée est la « Procédure ouverte /sélective ».

Le cadre de loi ci-dessus connu, rien n'empêche de demander, dans le cahier des charges, le descriptif, les plans, les détails, etc., qui accompagnent l'un des trois processus, des exigences sur la qualité des matériaux, du travail, du planning, etc., des critères sur la démolition, le respect de l'environnement ou des critères Minergie P, A, ECO.

En revanche, il est facile de comprendre que pour la procédure n°3 ci-dessus, il n'est pas possible de favoriser des entreprises locales puisque, de facto, le marché est ouvert. Une telle exigence ne pourrait être admise. Ce serait une atteinte à la liberté du commerce. Pour la procédure N°2 sur invitation, il est possible de favoriser des entreprises locales et de simplement les inviter. Il en va de même avec la procédure de gré-à-gré N°1.

Encore faudra-t-il déterminer ce qui est local. La notion n'est pas définie, faute de base légale solide, dans le droit suisse ni d'ailleurs européen. Elle est attachée à l'acte de consommation d'un produit, d'une entreprise ainsi qu'à la ou aux étapes de sa production qui doivent avoir lieu à une distance géographique considérée comme raisonnable par le consommateur. Ainsi, la définition du régional ou local et son contrôle sont laissés à l'appréciation de chacun.

Pour ce qui est des mandats en gré-à-gré que nous exécutons, nous travaillons toujours avec des entreprises locales ou régionales de Lausanne et environs. La plus éloignée d'Epalinges est la menuiserie Raach à Chigny, au-dessus de Morges.

Les critères exigés pour les procédures de marchés publics de gré-à-gré sont la qualité, le prix et les délais. De plus, nous attachons une grande importance à la disponibilité de l'entreprise (travaux dans des locaux souvent occupés tels que des écoles, des bureaux, etc) et à son service « après-vente ».

Notre jugement est basé sur nos expériences avec les entreprises et les comparaisons financières que nous effectuons régulièrement entre mandataires. Cette manière de procéder est donc totalement conforme aux normes ou lois en vigueur, aux règles de l'art de nos professions respectives.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse**

⇒ **Observation : Appel d'offre / Travaux** : La Municipalité pourrait faire plus pour privilégier les entreprises, les produits locaux et le marché local et lancer les appels d'offre en conséquence.

⇒ **Vœu appel d'offre lors de construction communal** : La COGEST souhaite que la Municipalité privilégie les appels d'offre aux entreprises de la région, dans sa marge de manœuvre déterminée par la loi sur les marchés publics.

Maintien pour suivi

Question 16 **Location de la grande salle : Bilan financier et taux d'occupation ?**

Locations encaissées en 2023 = CHF 14'728.50 (budget CHF 17'000.00 et comptes 2022 CHF 15'357.50). Le taux d'occupation n'est pas calculé

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 17 **Appartements appartenant à la Commune et régie :**

Combien la Commune en possède-t-elle ? Y a-t-il une régie immobilière, sinon qui s'en occupe ? Quels sont les critères d'attribution de ces appartements ? Les réparations ont-elles bien été effectuées (fuite d'eau) ? Y a-t-il un plan de rénovation pour ces bâtiments ?

La Commune possède onze appartements loués (quatre à la Maison Rochat, trois à la Girarde, deux au-dessus de l'Auberge, un au Bois-de-la-Chapelle 3 et un à la Croix-Blanche 9). Tous les autres appartements appartenant à la Commune sont occupés par l'AAEE pour laquelle il n'y a pas de baux. Tout est géré directement par le service de l'urbanisme pour ce qui est des baux et par le service des finances pour les loyers et décomptes de chauffage.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse**

⇒ **Observation logements :** Dans les logements de la ferme de la Girarde, nous constatons un état vétuste, voire indécents.

Question 18 **Fibre optique : Quel est l'avancement du projet fibre optique ? Quel pourcentage des ménages de la Commune qui sont reliés à la fibre optique ? Quelles mesures avez-vous prises pour relier plus de Palinzards à la fibre optique ?**

Aujourd'hui, 30% des ménages Palinzards sont raccordés à la « Fibre » et disposent donc d'un débit de 10Gbit/s. A l'horizon 2030, c'est ce sont 50 à 60% des ménages qui devraient être raccordés.

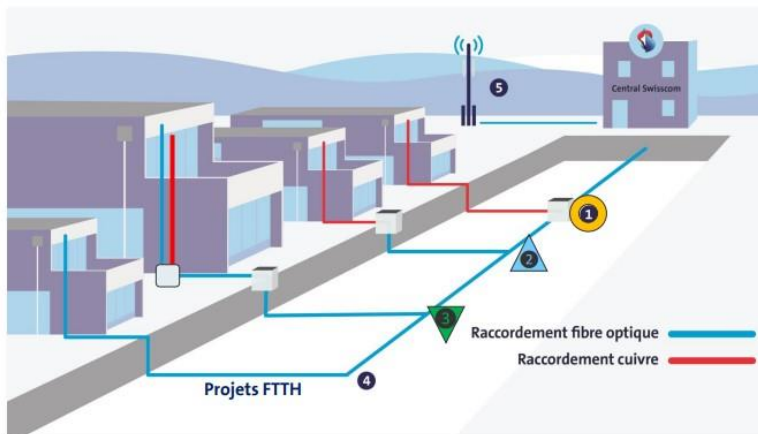
Nous avons rencontré les responsables Swisscom à deux reprises. En ce qui concerne, les délais d'installation de la fibre, la marge de manœuvre de la commune pour accélérer ce processus d'installation de la fibre est très faible. L'investisseur agit en fonction du nombre d'abonnés espérés sur les futures lignes mises en place, donc un retour sur investissement et agit prioritairement dans les zones fortement urbanisées.

Le planning d'installation de la fibre par Swisscom a par ailleurs été impacté et sérieusement retardé par une procédure en justice auprès de la COMCO.

Ci-joints, voici quelques schémas explicatifs de la situation :



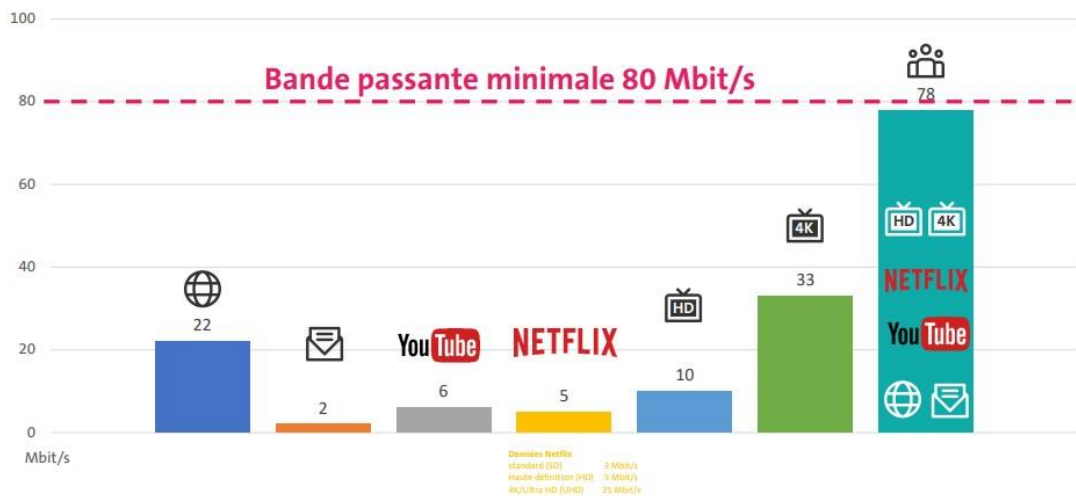
Les différentes technologies de raccordement



6

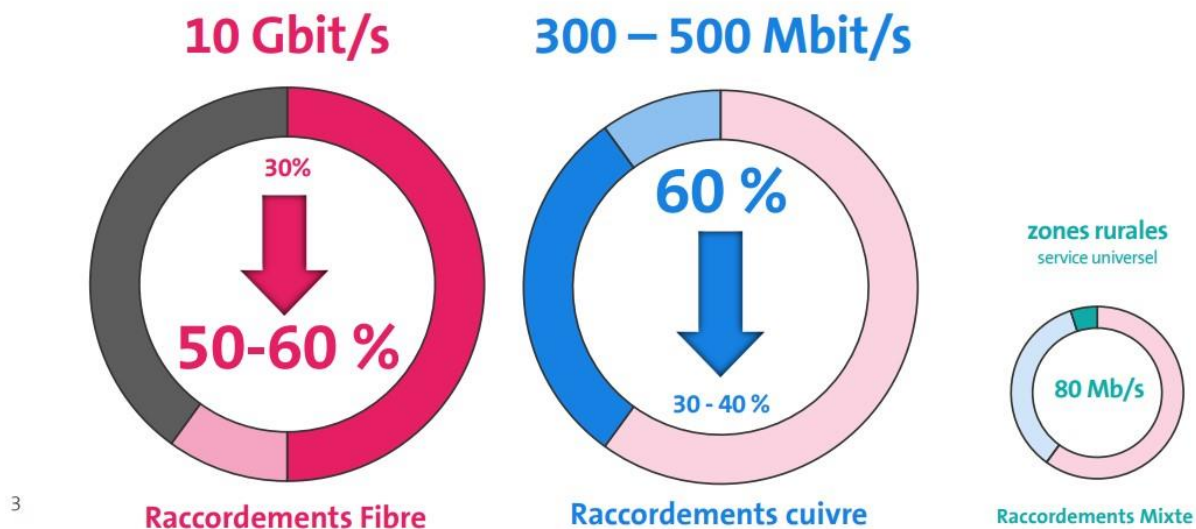


Service universel : pourquoi 80 Mb/s ?

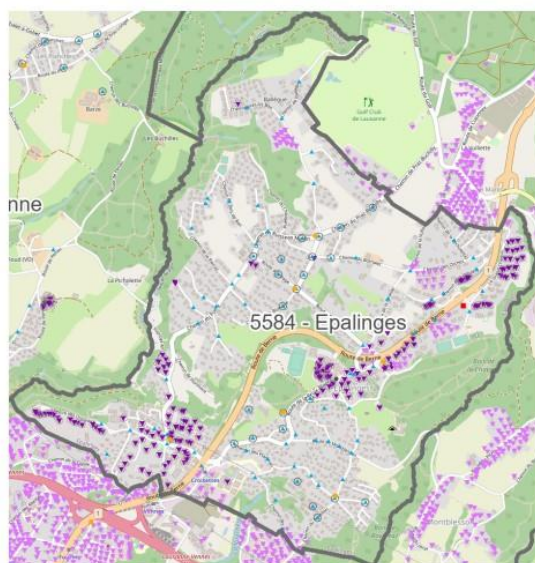


5

Horizon 2030 : quelle stratégie ?



L'état de déploiement du réseau fixe à Epalinges



Population :
9'695 habitants

Superficie :
5 km²

Superficie habitat et
infrastructure :
3 km²

- Élément actif FTTC
- ▼ Élément actif FTTS
- ▼ Élément actif FTTH (Point à Point)
- ▼ Élément actif FTTH (Point à multi-Point)
- Élément de réseau non actif (planifié ou en cours de réalisation)

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

- **Observation : Fibre optique** : Même si la commune n'a pas une grande marge de manœuvre, elle devrait faire pression sur les entreprises de télécommunication pour que ça avance.

Maintien pour suivi

Question 19

Location de vélos : *Quel est le premier feedback de cette mise en service de vélos, locations de vélos et du box vélos aux Croisettes ? Combien y a-t-il de box vélos ? Si oui, où ?*

Le service de vélos en libre-service Publibike comprend deux stations à Épalinges, l'une à Croix-Blanche et l'autre à Croisettes. Elles ont été installées en novembre 2021.

En 2022, 666 emprunts ont été enregistrés à la station Croisettes et 383 retours. Concernant la station de Croix-Blanche, 450 emprunts et 117 retours ont été comptabilisés

En 2023, 739 emprunts ont été enregistrés à la station Croisettes et 293 retours. Concernant la station de Croix-Blanche, 300 emprunts et 90 retours ont été comptabilisés. Selon ces chiffres, l'emprunt de vélos aux Croisettes est en augmentation mais les autres données sont en baisse.

Fort heureusement, les stations palinzardes ne sont pas particulièrement sujettes au vandalisme. Ces stations sont les plus en hauteur du réseau, il est donc normal que ces stations soient moins utilisées que celles du centre-ville de Lausanne. Les collaborateurs/trices de la commune ainsi que les habitant.e.s bénéficient d'un code promo pour obtenir un rabais sur l'abonnement B-Fit. Cela est communiqué directement à l'interne auprès des collaborateurs/trices et via les divers canaux de communication de la commune pour la population. Le fonds FEED propose également une subvention cumulative de CHF 40.- à la population. Cela n'a jamais été sollicité.

La vélostation des Croisettes a été ouverte fin septembre 2023. Il s'agit de l'unique vélostation du territoire. Elle compte pour le moment peu d'utilisateurs. La majorité utilise un abonnement journalier (31 abos par 8 utilisateurs différents), un abonnement annuel a été acheté en décembre 2023. Des contacts ont été entrepris avec les TL pour installer un panneau indicatif à la sortie du métro M2. Un article pour lequel le syndic a été interrogé devrait paraître prochainement dans le Lausanne Cités. D'autres réflexions sont en cours pour promouvoir cette vélostation qui a été mentionnée plusieurs fois dans les dernières éditions du *Palinzard* notamment.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

- **Vœu : Fond FEED** (question 19): La Municipalité pourrait faire davantage de promotion pour les subsides du fond FEED dans les canaux de communication adaptés.

Question 20 **« Trou au Polny », chantier de Polny 14-16-18 état de la situation ?**

Nous imaginons, qu'il s'agit du terrassement du Chemin du Polny 14, 16 & 18 dont il est question. Le permis de construire, délivré le 5 décembre 2022 lors de l'enquête complémentaire, est valable jusqu'au 5 décembre 2024.

D'après nos dernières informations et discussions avec le propriétaire, le chantier devrait débuter au printemps 2024 par le coulage du radier.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 21 **Refuges : Fréquentation et satisfaction des utilisateurs ? Bilan ?**

Locations du refuge du Chaugand encaissées en 2023 = CHF 20'750.00 (budget CHF 20'000.00 et comptes 2022 CHF 22'050.00) ; locations de la Maison forestière encaissées en 2023 = CHF 13'850.00 (budget CHF 13'000.00 et comptes 2022 CHF 15'540.00). Soit des fréquentations un peu moins élevées que l'année précédente. Les utilisateurs sont, de manière générale, très satisfaits de la mise à disposition de ces locaux.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

DISCASTERE Chantal Good

Ecoles, Bâtiments scolaires, Affaires sociales, Sport, Animations
socioculturelles, Enfance et Jeunesse, Bénévolat,
Autres bâtiments ad intérim

Question 22 **Chalet de l'Espérance à Leysin** : *Quelle évolution selon les remarques Cogest 2022 (cahier des charges, budget et petite caisse, mise aux normes chauffage, chauffage habits, location par des externes (Le Mont) ? Avez-vous pu éviter les périodes sans location ?*

Le cahier des charges de M. Azedine Bouarroudj est connu depuis son engagement, à l'instar de tout le personnel de la conciergerie. Ce sont les demandes supplémentaires émanant de certaines personnes qui peuvent poser des problèmes d'incompréhension. En 2022, nous avons mis ces demandes au point avec les utilisateurs et notamment les écoles par l'intermédiaire de M. Demierre, directeur. Aujourd'hui, la situation est maîtrisée.

En 2024, non seulement pour le chalet de Leysin, mais pour la totalité des bâtiments où la conciergerie travaille, nous établirons par écrit la liste des tâches. En clair, que fait la conciergerie, quelles prestations offre-t-elle ?

Les locations externes au Chalet de l'Espérance sont toujours d'actualité et gérées par des demandes auxquelles nous souscrivons ou pas en nous basant évidemment sur la disponibilité de notre personnel et le planning d'utilisation du chalet. Il faut souligner que le chalet est bien utilisé et que cela engendre du travail pour les 1,36 ETP présents sur place. Nous devons d'ailleurs à ce sujet en 2024, afin de maîtriser le planning de l'intendant, l'intégrer dans la réflexion de la liste des tâches exprimée ci-dessus.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 23 ***Cahiers des charges : du CAP, de la buvette de la Croix-Blanche sont-ils établis ?***

Pour le CAP, aucun.

Buvette du Foot

La conciergerie s'en occupait avec les vestiaires jadis. Il a été décidé de verser au foot la somme de CHF 1'500.- et qu'une personne de leur choix soit engagée pour nettoyer la buvette et les vestiaires.

Coin Cuisine Salle de Gym Croix-Blanche

La conciergerie nettoie la cuisine, comme elle nettoie les salles de gym et les vestiaires.

Les sociétés peuvent jouir de ce coin cuisine sur demande. C'est notamment le cas pour la semaine de basket en été, ou en fin d'année.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 24 ***Terrain synthétique, quelle avancée ?***

Le projet ou la procédure judiciaire?

a) Le projet

Les terrains de foot du Bois-de-la-Chapelle ont fait l'objet de travaux de drainage et des travaux sur les luminaires sont en cours. Pour les infrastructures du stade de la Croix-Blanche. Nous nous penchons actuellement sur le problème et en 2024, une fois un prix estimatif et un projet connus, à l'instar de la piscine de Bois-Murat, nous inviterons une délégation des Présidents (es) des partis à une séance pour évaluer les propositions et ainsi continuer l'étude et établir un préavis dans ce sens. C'est à la Croix-Blanche qu'est prévu un terrain synthétique. Il sera donc présenté lors de ladite séance.

b) La procédure judiciaire

Un nouveau rapport d'expertise a été déposé à la Chambre patrimoniale cantonale en février 2023. Suite à ce rapport, la partie adverse a demandé à nouveau un complément d'expertise. Des échanges d'allégués et de déterminations sont intervenus entre avocats. La procédure est donc toujours en cours. Par contre, suite à des allégations de la partie adverse et de certains conseillers communaux invoquant la possibilité de préservation de l'effondrement du remblai dans son état instable actuel, la Municipalité a dû demander un nouveau rapport géotechnique pour y répondre. Ce rapport nous est parvenu en fin d'année, mais ne peut être dévoilé, car il va faire l'objet de pourparlers qui devraient intervenir début 2024 avec la partie adverse, celle-ci ayant demandé une rencontre à ce sujet.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Maintien pour suivi

Question 25 *Il y a manifestement un problème avec les **vestiaires** des infrastructures sportives qui sont en mauvais état ou encore en travaux (vestiaires Bois-de-la-Chapelle, Croix-Blanche, Bois-Murat) : Un préavis pour rénovation est-il toujours d'actualité ? Si non, pourquoi ? Si oui, quand ?*

Les vestiaires sportifs palinzards sont en général en bon état et ils sont parfaitement exploitables d'abord par les écoles et en second par les sociétés sportives, plutôt en soirée et le weekend. Les infrastructures plus problématiques sont ceux celles du Bois-de-la-Chapelle et du stade de la Croix-Blanche :

- Les vestiaires du Bois-de-la-Chapelle sont aujourd'hui entretenus. Désuets, ces derniers font l'objet d'un préavis. Ce préavis approuvé par la Municipalité le 4 décembre 2023 est prévu à l'ordre du jour du 6 février 2024. En cas d'acceptation dudit préavis et de l'obtention du permis de construire, le chantier devrait débuter mi-juin 2024. Les terrains de foot du Bois-de-la-Chapelle ont fait l'objet de travaux de drainage et des travaux sur les luminaires sont terminés.

- Pour les infrastructures du stade de la Croix-Blanche. Nous nous penchons actuellement sur le problème et en 2024, une fois un prix estimatif et un projet connus, à l'instar de la piscine de Bois-Murat, nous inviterons une délégation des Présidents (es) des partis à une séance pour évaluer les propositions et ainsi continuer l'étude et établir un préavis dans ce sens.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 26 ***Salle de gym de Bois-Murat.** La salle de sport ne correspond pas aux normes pour des compétitions sportives. Peut-on y remédier ? Et comment ? Les malfaçons des vestiaires et la fuite d'eau sont-elles réparées ? Un planning des travaux est-il mis en place ? Sinon pourquoi ?*

La Municipalité a toujours été très claire sur ce sujet. Une séance d'information aux sociétés sportives avait d'ailleurs eu lieu avant le passage au Conseil de la demande du Crédit de construction des bâtiments A et D de Bois-Murat.

Nous construisons des salles de gymnastique pour nos infrastructures scolaires et subsidiairement seulement pour les sociétés sportives, qui peuvent en disposer en dehors des horaires scolaires et selon les conditions fixées par la Municipalité.

Dès lors, basées sur les normes scolaires de l'Etat de Vaud, toutes les salles sportives scolaires palinzardes sont totalement réglementaires.

(<https://www.vd.ch/themes/population/sport/infrastructures-et-amenagements-sportifs>)

Conformément au préavis 02/2019, le bâtiment prévoit une salle de gym double de type VD4 (mini 30x26x7/8). Ses dimensions sont 31.1 x 26.2 x H8 m.

Le programme prévoit également d'accueillir des gradins mobiles pour des tournois scolaires et externes, ce qui explique le décentrage des cages de handball et du terrain de volley en configuration Grande Salle.

Tous les terrains de jeux et l'emplacement des douilles dans la salle de gymnastique Bois-Murat à Epalinges sont conformes aux normes de l'Office fédéral du sport (OFSP).

Pour info : Le handball de compétition (40 x 20m) n'est pas possible dans une salle double comme à Epalinges (31.1 x 26.2m).

La dimension minimale des terrains de jeux de basket pour les compétitions de basket nationales et internationales est 28 m x 15 m avec une distance de sécurité de 2 m autour du terrain (voir extrait du règlement de l'Office fédéral du sport OFSPO). Les futures salles de gym scolaires de Bois-Murat BMA sont trop petites et pas conçues pour accueillir ce type de compétitions. Toutefois, selon le règlement de l'Office fédéral du sport OFSPO, il faut prévoir une distance de sécurité de 1m autour du terrain de jeux à partir de la limite du terrain pour les compétitions de basket locales et régionales. Les salles de gym de BMA dans leurs configurations actuelles sont conformes à cette exigence, donc compatibles avec une utilisation scolaire, de compétition locale et régionale.

Selon échanges avec l'ex-présidente du club de basket, il a été décidé les points suivants : pratique du basket jusqu'à U14 (max compétition régionale) à Bois-Murat et pratique du basket dès U15 (toutes compétitions) à la Croix-Blanche avec également un accès et un stationnement plus aisés.

Concernant le volley, la salle a été homologuée pour les compétitions de l'équipe première d'Epalinges.

Concernant les marquages au sol, ils ont été validés à deux reprises par la Direction des écoles et les sociétés locales avant exécution de celles-ci.

Les sinistres des sous-sols vestiaires du bâtiment A sont à ce jour résolus et finalisés. Une action en justice contre l'entreprise fautive pour les 6 sinistres sur 8 est en cours.

Suite à (certains vandalismes à plusieurs reprises) des actes répétés de vandalisme dans cette zone au niveau des portes des vestiaires, nous demandons aux responsables des usagers de bien vouloir respecter les lieux.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse**

⇒ **Observation : Infrastructures sportives** (visite Bois-Murat, ainsi que questions 27 et 28): Manque de vision à moyen et long terme, qui ne permet pas de répondre aux besoins grandissants de la population et des associations en matière de sport et de compétitions sportives. On regrette le choix de n'appliquer que les normes scolaires lors de la construction d'infrastructures sportives.

⇒ **Vœu construction nouvelles salles de sport** (voir également questions 27 et 28): Lors de constructions de nouvelles salles de sport ou de rénovation, de mieux prendre en considération les besoins des associations sportives et ne pas simplement appliquer les normes et besoins scolaires

Question 27 *La réservation des salles ne correspond pas aux attentes des associations. Avez-vous pris connaissance du dysfonctionnement ? Avez-vous pu prendre des mesures pour améliorer le système ? Si non, pourquoi pas ?*

Lors de la mise à disposition de la nouvelle salle de Bois-Murat, et comme chaque année scolaire, nous demandons aux sociétés de nous faire part de leurs besoins en plages horaires. Dès que nous avons les calendriers scolaires et besoins des sociétés, nous essayons de répondre, dans la mesure du possible, à tous les besoins en fonction des critères suivants :

- a) Nombre de plages horaires
- b) Jours désirés
- c) Salle sportive souhaitée

Toutefois, lorsque nous recevons des demandes émanant de clubs différents, pour les mêmes plages horaires, les mêmes salles ou encore pour les mêmes jours, nous ne pouvons, malheureusement pas satisfaire toutes les sociétés. Dès lors, il y a automatiquement des déçus.

Nous constatons par ailleurs, chaque année, que les sociétés sportives demandent toujours plus de plages horaires. Malheureusement, le nombre de salle est limité et les journées le sont aussi.

Nous tenons aussi à souligner que la Commune met à disposition ses salles sportives à titre gracieux, même si cela engendre du travail supplémentaire pour la conciergerie notamment. Cette gratuité qui reste d'actualité, n'est certainement pas étrangère à « l'appétit » toujours plus grandissant des sociétés.

⇒ **La COGEST n'est pas satisfaite de la réponse, voir visite concierges**

- ⇒ **Vœu infrastructure sportive** : La COGEST propose à la Municipalité d'envisager un partenariat avec l'EHL ou autre en matière de partage de salles de sport.
- ⇒ **Vœu ouvertures salles de sport** (visite Bois-Murat): La COGEST souhaite que les salles de sport ainsi que les autres infrastructures sportives soient ouvertes aussi pendant les vacances scolaires et/ou au moins que toutes les associations soient traitées de manière égale.

Maintien pour suivi

Question 28 On constate un retard important en matière d'**infrastructures sportives** à Epalinges. Avez-vous adopté une stratégie pour répondre aux nouveaux besoins de la population (nouvelle salle par exemple) ?

Les installations sportives en rapport direct avec les complexes scolaires n'ont aucun retard et sont chaque année entretenues.

La piscine devra être fermée pour rénovation et changement du système de filtration de l'eau depuis l'été 2027. Une étude de faisabilité a été effectuée en 2023 et suite à une séance avec les Présidents (es) de Partis, nous continuons nos investigations. Un préavis d'étude sera demandé au Conseil en 2024 et suivra une demande de Crédit de construction.

Les terrains de foot du Bois-de-la-Chapelle ont été drainés et rénovés en 2023. Les éclairages sont en cours de changement. Le remplacement des vestiaires désuets, datant de 1964 ont fait l'objet d'un préavis, prévu en février 2024.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse**

⇒ **Observation : Infrastructures sportives : voir questions 26 et 27.**

Maintien pour suivi

Question 29 *La gestion actuelle du domaine sportif (salles, contacts avec les sociétés locales, suivi) n'est pas non plus adaptée aux besoins. Est-il imaginable d'engager un délégué aux sports ?*

Un poste de délégué aux sports à 60% est inscrit au budget 2024. Ce poste ne comprendra pas que la gestion des salles. Son cahier des charges doit encore être réfléchi mais sera beaucoup plus large.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

⇒ **Vœu délégué au sport** : Un délégué au sport pourrait aider à coordonner et faciliter les contacts entre les associations et la commune

Question 30 **Facture sociale : Quelle a été l'évolution en 2023 ?**

➔ *Réponse chez Alain Monod*

Question 31 **CAP** : *le cahier de charges, le projet institutionnel est-il finalisé ? Quel est le bilan des projets participatifs ?*

Oui, le projet institutionnel est finalisé

Les documents suivants se trouvent en annexe des réponses.

- Projet institutionnalisé
- Descriptif de fonction animateur socioculturel responsable
- Descriptif de fonction animateur socioculturel appartements protégés
- Descriptif de fonction animateur socioculturel
- Descriptif de fonction TSP

Le CAP tire un bilan très positif des trois projets participatifs qui ont été menés autour de la place de jeux des Croisettes, des Planches et de Bois-de-Ban. Les trois chantiers ont permis à l'équipe du CAP de créer du lien avec les habitants, de recueillir leurs envies et besoins et à ces derniers de se sentir valorisés et écoutés. De nouvelles compétences en gestion de projets ont également pu être acquises par l'équipe du CAP. De manière générale, les chantiers se sont bien déroulés et ont permis aux habitants de s'investir pour l'aménagement de leur territoire.

Place de jeux des Croisettes :

A ce jour, un chemin doit encore être aménagé ainsi qu'un éclairage public et un point d'eau. Beaucoup d'enfants ont eu l'opportunité de participer à ce chantier ainsi que plusieurs habitants adultes. Les participants ont principalement, percé, vissé et peint. Le caractère très accessible de l'organisation participative a permis à de jeunes enfants d'également pouvoir participer. Beaucoup de personnes se sont aussi arrêtées pour discuter et questionner sur ce qui était en train de se passer.

Place de jeux des Planches :

Il s'agit du chantier pour lequel les riverains se sont le plus mobilisés. Beaucoup d'enthousiasme de la part des personnes présentes a pu être relevé. La construction en bois étant considérée comme un élément de place de jeux (ce qui n'est pas le cas pour la structure qui a été construite aux Croisettes), elle aura demandé d'être plus directif et de laisser moins de marge de manœuvre aux participants sur le moment afin que le jeu puisse être homologué.

Place de jeux de Bois-de-Ban:

La participation des riverains aura été plus timide. Cela s'explique en partie par une proposition de participation un samedi matin ce qui ne devait pas convenir à certains habitants intéressés de participer (principalement avec des enfants en bas âge). Le grand nombre de personnes présentes au moment du goûter aura permis de rendre visible l'intérêt des personnes du quartier pour le projet.

Les structures légères et la valorisation de "jeux libres" ont été très appréciées par les personnes présentes. A l'occasion de ce chantier qui s'est déroulé en deux phases, les participants ont eu l'opportunité d'assembler et de structurer des piles de planches, de visser et d'apprendre à construire et tisser une cabane « vivante » en saule.

Ces projets auront permis d'éviter des oppositions des riverains et d'y inclure leurs désirs et préoccupations pour ces espaces. Depuis leur construction, aucun retour négatif n'a été adressé à l'équipe du CAP si ce n'est le regret qu'il ne s'agisse pas de projet de plus grande envergure avec plus d'aménagements. Ce qui par ailleurs, aurait été contraire aux demandes des habitants riverains de ces places.

Finalement, ces projets auront permis à la commune de créer des espaces de rencontres et de jeux pour des coûts bien plus raisonnables que les projets initialement dessinés par un bureau d'architecte et d'être en adéquation avec une vision de l'aménagement du territoire plus respectueuse de l'environnement.

En outre, il est important de considérer que de telles démarches doivent s'inscrire dans une certaine durée et qu'elles impliquent un grand investissement en temps pour les porteurs du projet, ici le CAP, et qu'il est important de bien définir le cahier des charges et les compétences des différents services de la commune afin de limiter toute confusion.

Au printemps 2024, le CAP souhaite installer des panneaux explicatifs de la démarche dans les trois lieux.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 32 **Bus scolaire** : *Comment a évolué la collaboration entre les établissements scolaires et l'AAEE pour assurer la logistique des transports d'enfants ? Qu'en est-il de la location du bus scolaire ?*

La collaboration entre l'EPS et l'AAEE a évolué positivement. La direction de l'EPS et l'AAEE se sont réunis plusieurs fois entre février et fin juin pour coordonner au mieux les élèves déplacés et les places en UAPE.

Cependant, comme aucun élève domicilié dans la zone de la Croix-Blanche n'est scolarisé au Village, il n'existe pas de ligne de transport collège à collège dans ce sens. D'où l'impossibilité d'unir les élèves déplacés pour les UAPE avec les élèves utilisant les transports scolaires. En effet, l'AAEE n'utilise des bus que pour des déplacements entre la Courte-Echelle, située à la Croix-Blanche et le collège du Village et le Pavillon du Chaugand.

Toutefois seule la construction de l'UAPE au Village permettra de supprimer les transports en bus entre les collèges du Village/Chaugand et les UAPE.

Pour la rentrée 2024-2025, lorsque le nouveau bâtiment de Bois-Murat sera terminé, l'AAEE récupérera de l'école son local à la Croix-Blanche et la location du local sur la parcelle Faucherre sera résiliée. Ainsi tous les enfants du Village/Chaugand pourront revenir manger à l'UAPE de la Courte-Echelle à la Croix-Blanche et il n'y aura plus besoin de transfert entre la Croix-Blanche et le local situé sur la parcelle Faucherre. Les transferts entre le Village/Chaugand et la Courte-Echelle subsisteront jusqu'à la construction de l'UAPE au Village.

Vu le refus du Conseil communal d'acheter un nouveau bus, les transports se font encore avec le « vieux » bus scolaire de la Commune, malgré des frais d'entretien importants et le risque de panne que cela comporte. Un bus ne sera loué qu'en cas de panne prolongée du bus.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 33 **Crèches et garderies.** *Quelle est la situation des crèches et UAPE ? Fréquentation ? Locaux ? Horaires d'ouverture ? Satisfaction ? Liste d'attente ?*

Les structures actuelles de l'AAEE se détaillent de la manière suivante :

Structures préscolaires :

La Pépinière 41 places d'accueil autorisées taux d'occupation 2023 = 83.29%

Le Jars'din 97 places d'accueil autorisées taux d'occupation 2023 = 84.13%

Les enfants accueillis dans les structures préscolaires ont entre 4 mois et 4 ans. Ils quittent le préscolaire lorsqu'ils commencent l'école.

Les structures sont ouvertes de 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi. Durant l'année, seuls 5 jours ouvrables sont fermés durant la période de Noël – Nouvel An. En dehors de cette période, les parents peuvent planifier quatre semaines de vacances par année, en fonction de leurs besoins.

La Pépinière accueille 66 enfants dont 4 sont domiciliés hors de la commune d'Epalinges. Elle est située au sein du complexe scolaire de Bois-Murat. Un projet de déménagement au chemin des Croisettes est prévu. La date sera définie par l'évolution du chantier de réaménagement du quartier. Ces nouveaux locaux nous permettront d'augmenter les places d'accueil à 78 places (Préavis n° 08/2023).

Le Jars'din accueille 122 enfants dont 6 sont domiciliés hors de la commune d'Epalinges. Cette structure ouverte en 2012 est située au chemin de Mon-Repos 9, derrière le collège de la Croix-Blanche.

Structures parascolaires :

La Trottinette 82 places d'accueil autorisées taux d'occupation 2023 = 83.64%

La Courte-Echelle 179 places d'accueil autorisées taux d'occupation 2023 = 67.36%

La Marelle 93 places d'accueil autorisées taux d'occupation 2023 = 76.91%

Les enfants accueillis dans les structures parascolaires ont entre 4 ans et 12 ans. Ils sont enclassés de la 1P à la 8P. Les enfants de 7P et 8P peuvent être accueillis au sein des structures, uniquement sur le temps de l'après-midi. Le temps de midi est pris en charge par le CAP au sein du réfectoire scolaire de Bois-Murat. Il est à noter que seuls des enfants de 1P à 6P sont actuellement accueillis, aucune famille n'ayant fait une demande d'accueil pour la prise en charge d'enfant enclassé en 7P et 8P.

Pour le parascolaire, 435 enfants dont 1 enfant domicilié hors de la commune d'Epalinges sont accueillis.

Les structures sont ouvertes hors du temps scolaire de 7h00 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 7h00 à 14h00 les mercredis. Sur les 14 semaines annuelles

de vacances scolaires, un accueil, réduit en nombre de places, est assuré pendant les deux semaines des vacances d'automne, deux semaines durant celles de Pâques et quatre semaines en été. Durant ces huit semaines d'ouverture, l'accueil est assuré de 7h00 à 18h30 non-stop, du lundi au vendredi.

La Trottinette se situe dans plusieurs locaux répartis au sein du le complexe de Bois-Murat. Elle sera unifiée dès la rentrée scolaire 2024 dans les nouveaux locaux actuellement en construction dans le bâtiment D. Ces nouveaux locaux permettront une augmentation des places d'accueil à 96.

La Courte-Echelle occupe plusieurs locaux situés dans et à proximité du collège de la Croix-Blanche ainsi que, sur le temps de midi, des locaux à la route de la Croix-Banche 1 (ex-Faucherre). Elle prend en charge les enfants des collèges de la Croix-Blanche, du Village, du Chaugand et du Grand-Chemin. Un projet d'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil au Village permettra d'accueillir les enfants des collèges du Village et du Chaugand. Ce projet permettra de réduire les transports en bus entre les différents sites qui réduisent drastiquement le temps de la pause de midi des enfants, et augmentera la capacité d'accueil du secteur parascolaire.

La Marelle se situe dans le collège de l'Ofréquaz. Cette structure ouverte en 2015, accueille les enfants du collège de l'Ofréquaz.

Accueil familial de Jour (AMFJ)

Le réseau compte actuellement 11 accueillantes réparties sur l'ensemble du territoire communal. Elles accueillent 34 enfants en âge préscolaire et 24 enfants en âge parascolaire, soit un total de 58 enfants dont 1 seul est domicilié hors de la commune d'Epalinges. Cet accueil n'a pas d'horaire fixe, il permet une plus grande flexibilité pour les familles notamment pour celles qui ont des horaires irréguliers. Il permet également de subvenir aux besoins des familles qui n'ont pas de solution de prise en charge les mercredis après-midi au sein du collectif.

Situation globale des structures

Il est à noter que :

- Les taux d'occupation pour l'année 2023 sont stables par rapport aux années précédentes. Ils sont calculés sur les places autorisées par l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) et non sur les places utilisées. Le personnel est engagé en fonction des besoins de l'encadrement des enfants inscrits.

- En parascolaire, la demande de prise en charge est très faible les matins avant l'école et réduite pour les prises en charge dès la sortie de l'école à 15h30. En revanche, la plage de midi, extrêmement sollicitée par les parents, est toute utilisée.
- Les enfants domiciliés hors de la commune ne sont jamais prioritaires et occupent des plages non sollicitées par des familles domiciliées sur la commune d'Epalinges.

Le personnel

Avec une moyenne mensuelle de 180 personnes (100.3 ETP), incluant le personnel pédagogique, d'intendance, administratif et de direction, une faible rotation du personnel et des retours positifs de ceux-ci sont observés. Cette situation laisse penser que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'AAEE sont satisfaits de leurs conditions de travail. L'adhésion depuis le 1^{er} janvier 2019 à la CCCT dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance a permis également une reconnaissance accrue du travail de chacun.

Les familles

Le nombre faible de demandes ne pouvant pas être assurées et la quantité minime des remarques des utilisateurs sur des difficultés rencontrées dans les structures laissent croire que les utilisateurs sont satisfaits voire même très satisfaits des prestations proposées.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 34 ***Bâtiment scolaire de Bois-Murat : Quel est l'avancement des travaux ? Se passent-ils comme prévu ? Des coûts supplémentaires sont-ils à prévoir ?***

Le bâtiment D est hors d'eau et bientôt hors d'air (problème livraison des vitrages du rez et sous-sol qui devraient être posés juste avant Noël).

Les chapes et enduits plâtrés sont intégralement réalisés et les travaux de faux-plafonds sont en cours.

L'ensemble des techniques chauffage-ventilation-sanitaire-câblage électrique des étages et du rez est majoritairement installée.

La toiture sera équipée en décembre-janvier de l'installation solaire

La trêve de Noël prévoit de sécher les chapes et extraire l'humidité du bâtiment afin de pouvoir lancer les travaux de revêtement de sol PU en janvier et février 2024.

Parallèlement les travaux des techniques dans les locaux techniques du sous-sol pourront être réalisés.

Les façades seront finalisées avant fin février date de la dépose des échafaudages.

Les remblayages et mises en forme du terrain auront lieu de mars à avril, et s'ensuivront les travaux d'aménagements extérieurs.

Parallèlement les seconds œuvres et techniques œuvreront dans les différents niveaux de mars à juin.

Le bâtiment D prévoit d'être livré fin juin 2023 afin de permettre un emménagement serein pendant l'été.

En conclusion, les travaux se passent comme prévu sans impact important sur le planning.

Côté financier, le dépassement du crédit annoncé en juin 2023 est maintenu.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 35 ***Sociétés locales. Quelles sont vos relations avec les sociétés locales ? Peut-on les intensifier ? Les améliorer ?***

Le CAP propose un soutien aux sociétés locales et associations de la commune via l'accueil tout public du jeudi soir (17h-20h). Elles ont la possibilité de venir solliciter le soutien de l'équipe d'animation (notamment dans la gestion de projet) et de bénéficier de la mise à disposition de matériel, tels qu'une photocopieuse, un Beamer, un écran etc. Bien que toutes les sociétés locales aient été contactées, il semblerait qu'il soit important de continuer à communiquer l'existence de cette offre car les sociétés sont peu nombreuses à la solliciter.

Au fil des activités et manifestations auquel le CAP prend part, des relations avec plusieurs sociétés locales ont pu voir le jour (Fêtes des Croisettes, Fêtes de la musique, Marchés saisonniers, observatoire de la cohabitation, groupe ressources pour les Palinzâges etc.)

Par ailleurs, lorsque les sociétés locales souhaitent organiser des événements gratuits et ouverts à tous, les salles communautaires Billy et Melby peuvent être mises à leur disposition. Ce sont également des opportunités pour le CAP de créer des liens avec leurs organisations et leurs actualités.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Vœu : voir question 14

Question 36 **Marché public, appel d'offres** : *Comment favoriser le marché public local lors de travaux mandatés par la Commune ? L'avez-vous déjà fait ? Avez-vous pris des mesures et lesquelles pour favoriser les entreprises locales ? Quels sont les critères de choix d'entreprises pour une demande d'offres hors marché public que vous avez appliqués ? Quelles entreprises sont ont été concernées en 2023 ?*

Tout d'abord, la Commune d'Epalinges est assujettie à la Loi sur les Marché Publics (LMP) dès le premier franc dépensé, par le simple fait que la Commune est un mandant utilisant des fonds publics pour acheter, des fournitures, des prestations de services ou de constructions pour accomplir ses tâches. **Il est totalement FAUX de croire** que nous réalisons ou pourrions réaliser des demandes hors marchés publics. Cette notion n'existe pas pour une Commune/Canton/Confédération. Même si nous avons le droit de faire des procédures de gré-à-gré, en respectant les valeurs seuils et procédures applicables aux marchés publics, le gré-à-gré reste un processus de marchés publics au sens de la loi (LMP).

Les différents seuils des accords internationaux sur les marchés publics (AIMP) nous prescrivent la procédure à suivre. Nous ne pouvons pas nous y soustraire et nous ne le faisons jamais.

Les seuils AIMP (CHF Hors Taxes)

1) Pour les marchés publics jusqu'à CHF 150'000.- (CHF 300'000.- pour le gros œuvre en Construction), la procédure possible est le « **gré-à-gré** ».

Mais rien n'empêche, si l'on veut faire « jouer » la concurrence de mettre en place une procédure sur invitation ou encore une procédure ouverte/sélective. Mais dans ce cas, le mandant (dans notre cas la Commune) a l'obligation de respecter les processus N°2 et toutes les exigences administratives inhérentes à cette procédure, puisqu'il s'agit en réalité d'une invitation (CQFD). Les règles et demandes doivent être clairement établies et énoncées d'avance, ainsi chaque concurrent est traité de manière équivalente.

Il convient de noter que le mandant ne peut en aucun cas, se contenter de demander des offres « tous azimut » et sélectionner la meilleure à son goût. Dans le Canton de Vaud, **ceci n'est pas autorisé**. En effet, si on peut demander plusieurs offres à plusieurs entreprises, **ces offres ne peuvent en aucun cas être simultanées** et le premier mandataire qui rend une offre, doit être informé, qu'après l'analyse de son offre... vous jugez nécessaire de demander une seconde offre (cela veut tout dire...) et ainsi de suite...

Il est même possible, avec un peu de « toupet » de revenir à la première offre d'entreprise...en prétextant peut-être que, vous êtes désolés de n'être pas parvenu à estimer vous-même en tant que mandant professionnel, que c'était une bonne offre. Votre crédibilité est alors entamée, je vous laisse imaginer la suite du travail...

Pour conclure, si la procédure de gré-à-gré existe, c'est pour deux raisons essentielles. La première est que le marché étant estimé comme relativement faible, les procédures administratives demandées dépasseraient alors largement, la différence qu'il pourrait y avoir entre plusieurs offres. En résumé, « le jeu n'en vaut pas la chandelle ». La seconde c'est qu'à partir de cette constatation, c'est le mandant professionnel (par ex. architecte, ingénieur, le chef de projet de la Commune, responsable d'affaire de la Commune, etc.) qui est en charge de reconnaître qu'il est face à une offre réaliste et convenable. C'est aussi le mandant professionnel qui « garantit » non-seulement un travail « honnête » mais surtout de qualité et effectué dans les règles de l'art, puisque c'est lui aussi qui a choisi, ou conseillé une entreprise qu'il « connaît », il peut ainsi, de par son expérience « garantir » le résultat.

Ainsi, nul besoin d'en demander une autre ou de demander au mandant professionnel d'en demander une autre, à moins que l'on doute des capacités professionnelles de jugement du mandant professionnel.

- 2) Pour les marchés publics plus onéreux que CHF 250'000.- (CHF 500'000.- pour le gros œuvre en Construction), la procédure exigée est la « Procédure ouverte /sélective ».
- 3) Pour les marchés publics plus onéreux que CHF 250'000.- (CHF 500'000.- pour le gros œuvre en Construction), la procédure exigée est la « Procédure ouverte /sélective ».

Le cadre de loi ci-dessus connu, rien n'empêche de demander dans le cahier des charges, le descriptif, les plans, les détails, etc., qui accompagnent l'un des trois processus, des exigences sur la qualité des matériaux, du travail, du planning, etc., des critères, sur la démolition, le respect de l'environnement ou comme Minergie P, A, ECO. Tout cela peut être demandé sans aucun problème.

Par contre, il est facile de comprendre que pour la procédure n°3 ci-dessus, il n'est pas possible de favoriser des entreprises locales, puisque de facto, le marché est ouvert. Une telle exigence, stipulée ne pourrait être admise. Ce serait une atteinte à la liberté du commerce.

Pour la procédure N°2 sur invitation, il n'est possible de sélectionner des entreprises locales qu'à la condition que cela se base un autre critère, par exemple le bilan carbone, la connaissance du terrain ou la rapidité d'intervention.

Il en va de même avec la procédure de gré-à-gré N°1.

Notre jugement est basé sur nos expériences avec les entreprises et les comparaisons financières que nous effectuons régulièrement entre mandataires. Cette manière de procéder est donc totalement conforme aux normes ou lois en vigueur, aux règles de l'art de nos professions respectives, et nous protège d'un éventuel recours juridique.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse**

⇒ **Observation et vœu : voir question 15**

Question 37 ***Location de la grande salle : Bilan financier et taux d'occupation ?***

Locations encaissées en 2023 = CHF 14'728.50 (budget CHF 17'000.00 et comptes 2022 CHF 15'357.50). La salle des Spectacles a été occupée 149 jours par des évènements de tous types en 2023.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 38 ***Appartements appartenant à la Commune et régie :
Combien la Commune en possède-t-elle ? Y-a-t-il une
régie immobilière, sinon qui s'en occupe ? Quels sont les
critères d'attribution de ces appartements ? Les
réparations ont-elles bien été effectuées (fuite d'eau) ? Y
a-t-il un plan de rénovation pour ces bâtiments ?***

Onze appartements loués (quatre à la Maison Rochat, trois à la Girarde, au-dessus de l'Auberge, un au Bois-de-la-Chapelle 3 et un à la Croix-Blanche 9). Tous les autres sont occupés par l'AAEE, pas de baux. Tout est géré directement par le service de l'urbanisme pour ce qui est des baux et les finances pour les loyers et décomptes de chauffage.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse**

⇒ **Voir observation question 17**

DICASTERE Alain Monod, Syndic
Greffe municipal, communication, Ressources humaines,
Service du feu, Abris PC, Sécurité
Finances ad intérim, Informatique ad intérim

Question 39 *Pourquoi la **commission des pétitions** n'a-t-elle jamais été convoquée alors qu'il y a des pétitions déposées ? Combien de pétitions ont été déposées ? Lesquelles ? Et combien ont été traitées par la commission permanente ? Quelle suite a été donnée aux pétitionnaires ?*

La commission des pétitions du Conseil communal n'est convoquée que lorsqu'une pétition relève des attributions du Conseil communal (voir l'article 4 de la loi sur les communes). Toutes les pétitions déposées ces dernières années portaient sur des questions de compétence municipale, et ont donc été traitées par la Municipalité.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse**

⇒ **Observation : La Commission des pétitions n'est pas suffisamment impliquée lors des dépôts de nouvelles pétitions**

Question 40 Quelles sont vos relations avec les **sociétés locales** ?
Comment peut-on les intensifier, les améliorer ?

Nos relations avec les sociétés locales relèvent principalement de deux domaines :

- la location de salles et refuges
- les demandes d'autorisation de manifestations

Dans les deux cas, les relations sont fluides et constructives ; nous n'avons en tout cas pas reçu de plaintes particulières de la part d'une société, si l'on excepte que certains changements dans les conditions de location des salles sont diversement appréciés.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse, voir vœu question 14**

Question 41 *Quel est l'avancement du dossier **promotion économique** ? Qui en a la charge effective ? Que peut-on faire pour aider, favoriser les entreprises locales ? Qu'en est-il des sociétés de développement ou groupements de commerçants ? Que font-ils ?*

La promotion économique se fait principalement via des opérations en collaboration avec Lausanne Région; Des précisions à ce sujet sont apportées avec la réponse au postulat de M. Pidoux, à l'ordre du jour du Conseil de fin mars 2024. Il est en effet plus efficient d'agir sur le plan régional que sur le plan uniquement communal. Les relations sont bonnes avec les sociétés de commerçants.

⇒ **La COGEST n'est pas satisfaite de la réponse. Réponse incomplète**

⇒ **Observation : Promotion économique** : point faible de la Commune, la Municipalité n'est pas suffisamment active en la matière.

Question 42 *Qu'en est-il de la **sécurité des élèves aux abords des écoles** (bâtiments, préaux, chemins d'accès, etc) ? Comment avez-vous géré les fréquents conflits, bagarres, harcèlements en 2023 ?*

Bien que la sécurité des élèves au sein des établissements scolaires ainsi que les problèmes inhérents aux conflits, bagarres ou harcèlements soient du ressort de la Direction de écoles, notre observatoire de la cohabitation (dont un membre est doyen) s'investit beaucoup dans ce domaine.

⇒ **La COGEST n'est pas satisfaite de la réponse. Réponse incomplète**

⇒ **Vœu sécurité piétons** : Mettre en place des mesures concrètes pour mieux assurer la sécurité des piétons autour des écoles

Question 43 ***La gestion des RH** est un problème : Turnover élevé, heures supplémentaires, absentéisme, nombreuses démissions ou transferts de cadres de l'administration peu de temps après leur entrée en fonction. Quel constat faites-vous de cette situation ? Quelles sont les mesures mises en place et envisagées pour rectifier le tir ?*

Suite au constat ci-dessus concernant le taux d'absentéisme et de turnover, le projet « Gestion de la santé au travail » est devenu prioritaire et pourra être réalisé désormais puisque l'équipe des RH a été consolidée. Cela comprend :

- Prévenir l'absentéisme et les risques psychosociaux (burn out, absentéisme)
- Eviter la péjoration des relations de travail qui dégénèrent en conflits
- Augmenter les compétences des managers dans la prévention des risques
- Mise en place d'une personne de confiance externe

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Maintien pour suivi

Question 44 **Médiateur externe** : Avez-vous mis en place une personne de confiance (médiateur) ? Si oui, le personnel en est-il informé ?

La mise en place d'une personne de confiance externe fait partie intégrante du projet « Gestion de la santé au travail ».

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 45

RH : Tous les collaborateurs ont-ils un **cahier des charges** ? Avez-vous mis en place un système de « **handover** » pour éviter les pertes de connaissances lors de changement de collaborateurs ? Tous les collaborateurs ont-ils un **entretien annuel** avec leur supérieur ? Y a-t-il un **organigramme** pour chaque service, notamment pour les **suppléances** en cas d'urgence ? Comment est assurée la **formation** lors d'une arrivée de collaborateur ? Pourquoi le **paiement des salaires** a-t-il été **externalisé** et pour combien de temps ? Comment sont gérées les **heures supplémentaires** et qui les accorde/valide ? Comment cela a-t-il été fait par le passé et comment la situation a-t-elle évolué depuis que vous avez repris le dossier ? Qu'avez-vous changé ? Etes-vous à titre personnel satisfait de la situation et du fonctionnement à fin 2023 ?

La majorité des collaborateurs dispose d'un cahier des charges.

Les chef-fe-s de service / responsables assument la responsabilité de la gestion de leur service, y compris la supervision du handover lors des départs.

Les chef-fe-s de service / responsables sont tenus de mener un entretien annuel avec leurs collaborateurs et de transmettre le document signé au Service des ressources humaines.

Oui, il existe un organigramme général (joint).

Les chef-fe-s de service / responsables sont chargés d'organiser les formations techniques et métier directement au sein de leurs départements.

Le Service des finances est responsable de la gestion des salaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Service RH a pris en charge la gestion du système de gestion du temps, qui relevait auparavant du Service des finances. À partir du 1^{er} octobre 2023, le nouveau règlement sur l'horaire variable du personnel administratif est entré en vigueur. Dans le but de fournir aux collaborateurs une vision transparente et une autonomie de gestion de leur temps de travail, la décision a été prise de configurer une nouvelle version du système.

Concernant les heures supplémentaires, le solde positif est compensé en priorité lors du pont de fin d'année. Le personnel est également encouragé à récupérer un solde

positif le vendredi après-midi lors de la fermeture des guichets de l'Administration communale, respectivement les autres jours durant le temps de libre choix qui ne correspond pas à des heures d'ouverture de guichets et aux services téléphoniques.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse, un suivi est nécessaire**

⇒ **Observation :** La gestion du personnel (Visite RH) préoccupe la COGEST. La collaboration entre les chefs de services et les RH ne fonctionne pas avec tous les services d'une manière satisfaisante. Notre commission se réjouit de l'engagement de deux personnes compétentes, mais souligne la nécessité de poursuivre les engagements pour améliorer la gestion du personnel.

⇒ **Observation : Gestion des heures** (Visite RH, ainsi que les questions 45 et 47) : le logiciel « Mobatime » n'est toujours pas utilisé par tous les services de l'administration. La Municipalité doit s'engager pour la mise en place du système dans tous les services.

⇒ **Vœu pour le bon fonctionnement de la gestion du personnel** (visite RH) : Nous demandons que tout le personnel de l'administration communal ait désormais un entretien annuel et que tout le personnel soit soumis au système « Mobatime ».

⇒ **Vœu : Ressources humaines** (visite RH): Que la Municipalité s'assure à ce que tous les chefs de service travaillent en étroite collaboration avec le service des RH..

Maintien pour suivi

Question 46 Responsable RH : quel est son cahier des charges ?

- Proposer à la Municipalité une politique, des réglementations internes, processus et outils de gestion des ressources humaines conformes aux besoins et moyens de la Commune. Veiller à la mise en application cohérente de ceux-ci au sein de toute l'organisation, en conformité avec la législation en vigueur
- Assurer un juste positionnement du service RH, en soutien aux cadres, équipes et collaborateurs et en phase avec les attentes de la Municipalité
- Conseiller et appuyer les cadres et collaborateurs dans tout type de situation
- Recruter, intégrer et développer les collaborateurs
- Assurer la bonne collaboration avec les prestataires externes

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 47 **Heures supplémentaires : Avez-vous des statistiques par service ?**

Oui, il est possible de générer des statistiques pour le personnel administratif.

Toutefois, nous vous renvoyons à la réponse de la question 45 pour des informations détaillées sur la gestion des heures supplémentaires.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse**

➤ **Vœu : voir question 45**

Question 48 **Vacances : Quelle est la règle pour les vacances ? Quatre ou cinq semaines ? Combien de collaborateurs sont concernés ?**

Le collaborateur a droit, chaque année, à des vacances fixées comme suit :

- Jusqu'à l'âge de 20 ans : 5 semaines
- Jusqu'à l'âge de 45 ans révolus : 4 semaines
- Dès l'année où il atteint l'âge de 46 ans : 5 semaines

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 49 **Postes de travail pour personnel en situation de handicap dans l'administration : A part Pro Infirmis, avez-vous contacté d'autres institutions ? Quelles sont vos réflexions pour engager et intégrer du personnel en situation de handicap ? Y-a-t-il des postes qui pourraient convenir ? A quoi en êtes-vous de votre réflexion et actions sur le sujet ?**

La Bibliothèque accueille un bénévole en situation de handicap, cette personne est chargée du rangement des albums.

Nous envisageons, courant 2024, l'engagement d'une personne en situation de handicap afin de prendre en charge la gestion du courrier, tant interne qu'externe.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 50 **Démissions et/ou licenciements** : Combien y a-t-il eu de démissions en 2023 ? De licenciements ? Dans quels secteurs ? Y a-t-il des procédures judiciaires en cours ?

En 2023, il y a eu 8 démissions, 3 licenciements et 6 départs à la retraite.

Les secteurs concernés sont l'Office de la population, Voirie, Sécurité publique, Greffe Municipal, Finances, CAP, Conciergerie, Communication interne et externe, Réfectoire scolaire.

Aucune procédure judiciaire n'est actuellement en cours.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 51 **TL** : Il n'y a plus de **bus après minuit** alors que le M2 arrive encore. Pour quelle raison ?

Sur la ligne 46, (Croisettes-Ballègue) le dernier départ est à 00.30 Pour la ligne 45, (Chalet-à-Gobet) le dernier départ est à 00.38. Il est exact que le dernier Métro arrive à 00.42 au terminus des Croisettes, Vu ce peu d'écart, les voyageurs devant prendre le bus (probablement peu) peuvent donc légèrement anticiper leur retour. Les nuits de week-end et les nuits précédant un jour férié, ainsi que la nuit du Nouvel-An, le bus nocturne N2 circule (avec agent de sécurité à bord) depuis Saint-Francois jusqu'à Vers-chez-les-Blanc, via les arrêts Croisettes, Planches, Croix-Blanche, Giziaux, Lion d'Or et Grand-Chemin, avec dernier départ à 04.11.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 52 **Service du feu** : Avez-vous peaufiné votre stratégie de recrutement pour mieux répondre aux besoins ? Si oui, comment ?

Actuellement, le recrutement s'opère à travers la journée cantonale de recrutement, organisée chaque premier jeudi du mois de novembre. Des invitations personnelles sont adressées aux jeunes citoyens ainsi qu'aux nouveaux arrivants

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 53 ***Fluidité du trafic aux abords des écoles : Problème***
semble-t-il récurrent du mauvais comportement des
parents qui squattent les trottoirs et les chemins
riverains (bouchons). Un panneau indiquant
« pose de deux minutes » n'est-il pas une possibilité
intéressante ? En d'autres termes, comment gérer la pose
et la dépose des élèves pour améliorer la situation ? Et
pourquoi ne pas l'avoir pas fait plus tôt

En 2023, la fluidité du trafic aux abords des établissements scolaires n'est plus un sujet d'actualité. Aujourd'hui, la priorité aux abords des écoles, c'est la sécurité des écoliers. C'est un sujet sérieux, qui nous occupe continuellement, et qui continuera certainement à occuper les autorités dans les années qui viennent. A cet effet, à la rentrée scolaire, une lettre explicative est distribuée à tous les parents d'élèves. Elle les informe de la façon de se comporter avec un véhicule aux abords des 6 établissements que compte la commune. Au niveau de la prévention, la police administrative est présente de façon aléatoire, sur les différents sites. En cas de mauvais comportement, les usagers en infraction sont sanctionnés, voire avertis lorsque la faute commise n'est pas grave. Nous insistons sur le fait qu'il n'est pas dans nos priorités de gérer le trafic sur les chemins riverains. Le marquage de zones de pose/dépose a depuis longtemps été réalisé aux endroits afin d'améliorer la situation. Malheureusement, le domaine public n'est pas extensible. Il reste cependant des pistes à explorer afin de contenir le flux des véhicules des « parents-taxis ». Certaines communes ont décidé de mettre en place des mesures drastiques, telle que l'interdiction pure et simple d'approcher des sites scolaires en voiture à plusieurs centaines de mètres. Pour Épalinges, et la configuration compacte de la localité, cela signifierait probablement repousser le problème plus loin, ce qui ne semble pas souhaitable. En résumé, les autorités sont à l'écoute et toute proposition de mesure raisonnable qui peut être entreprise pour la sécurité des écoliers est systématiquement réalisée.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 54 **Subsides** : *Comment sont gérés les demandes de subsides, notamment pour les sociétés locales ? Selon quels critères ? Et qui s'en occupe ?*

Les demandes de subside sont traitées par le service le mieux à même de juger de l'opportunité de soutenir ou non la demande, selon une procédure interne. C'est la Municipalité qui prend la décision finale sur toutes les demandes ne figurant pas au budget.

⇒ **La COGEST n'est pas satisfaite de la réponse, la procédure et les critères appliqués ne sont pas transparents**
Maintien pour suivi

Question 55 **Application de la Commune** : *Quel est le nombre actualisé de téléchargements ? Le bilan à ce jour de cette action ? Etes-vous satisfaits ou quel était votre objectif à atteindre à fin 2023 ?*

À la fin du mois de novembre, l'application comptait 1389 utilisateurs, ce qui est particulièrement satisfaisant après une année d'utilisation. À noter que nous ne nous sommes pas fixés d'objectifs précis, mais qu'un rappel général est prévu au cours du premier trimestre 2024

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 56 **Sécurité** : *Violence dans la Commune : Qu'en est-il aujourd'hui ? Avez-vous des statistiques ?*

Selon les rapports mensuels qui nous sont fournis par le personnel du poste de Gendarmerie du Mont-sur-Lausanne et sur la base de nos observations ainsi qu'une réelle baisse des plaintes pour dommages à la propriété, on peut sans aucun doute affirmer que les actes d'incivilité ont baissé cette année à Épalinges. Il conviendrait cependant de préciser ce que la COGEST entend par « violence ». Nous allons nous renseigner auprès de la Police cantonale quant à la tenue de statistiques de la violence à Épalinges.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 57 **Abris PC** : *Y a-t-il toujours des réfugiés et combien ? Les abris PC sont-ils occupés, si oui par qui ? De combien de places d'abris PC dispose la Commune d'Epalinges ?*

Il n'y a pas de réfugiés actuellement dans les abris PC, notre abri de l'Ofréquaz étant en réserve auprès de l'EVAM : Actuellement, notre commune abrite 142 réfugiés (dont environ 50 en provenance d'Ukraine), soit chez des privés, soit à l'ancien EMS des Terrasses ou encore un bâtiment au ch. des Geais (ex-CHUV). La Commune a mis à disposition de 2 familles ukrainiennes d'une part l'appartement en dessus de l'Auberge et d'autre part la Maison Rte de la Croix-Blanche 9. Les abris PC communaux (Bois-Murat et Ofréquaz peuvent accueillir chacun 50 personnes. Sur l'ensemble de la commune ce sont près de 14'000 places protégées qui sont à disposition de la population, soit un taux de couverture de plus de 140%

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 58 : **Parking Bois-de-la-Chapelle** : *Quels sont les mesures mises en place pour éviter le parking illicite sur la place ?*

Le parking du Bois-de-la-Chapelle est au bénéfice d'une mise à ban. En l'occurrence, lors de ses patrouilles quotidiennes, le service de la police administrative contrôle régulièrement qu'aucun véhicule ne stationne sur la place de façon durable. Une tolérance est de mise pour les habitants qui parquent momentanément, par exemple pour aller promener leur chien.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse, mais demande que la police continue à effectuer des contrôles réguliers**

Question 59 **Commerce local** : *Quelles sont les démarches entreprises pour aider/favoriser le commerce local ? Quelle collaboration avec les sociétés de développement ou groupements de commerçants ? De quelles organisations s'agit-il ?*

Des démarches ponctuelles sont organisées pour soutenir les commerçants locaux, notamment par l'organisation de marchés qui attirent les clients dans une zone précise et les incite à l'achat. D'autres opérations sont en préparation, en

collaboration avec les associations de commerçants. Même si les problématiques ne sont pas identiques, l'objectif de la Municipalité est que les deux associations (Centre commercial d'une part, et commerçants d'Epalinges et environs d'autre part) fusionnent.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 60 **Facture sociale : Quelle a été l'évolution en 2023 ?**

(Question initialement posée à Chantal Good puis renvoyée à M. Mischler pour finalement aboutir chez Alain Monod)

La facture sociale se nomme dorénavant Participation à la cohésion sociale.

La participation à la cohésion sociale est composée des régimes sociaux suivants :

- Les prestations complémentaires à l'AVS/AI et l'aide aux personnes en EMS
- Les subsides aux primes de l'assurance maladie
- Le revenu d'insertion (aide sociale) et la participation cantonale à l'assurance chômage
- Les subventions et aides aux personnes en situation de handicap
- Les prestations pour la famille et autres prestations sociales
- Les bourses d'études et d'apprentissage

Pour **2023**, les acomptes de la participation communale à la cohésion sociale se sont élevés à **CHF 9'037'046.40** (2022 = acomptes de CHF 9'302'899.00 - retour encaissé en 2023 selon décompte définitif 2022 de CHF 960'166.20, soit CHF 8'342'732.80). Les chiffres 2024 sont encore provisoires (acomptes prévisionnels de CHF 8'825'163.50).

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 61 **Informatique : cyberattaque, rançon.** *Quelles sont les mesures prises par la Commune en la matière ? Quelle est la stratégie de la Commune en matière de sécurité informatique dans un sens large ? S'il n'y a pas de stratégie mise en place, que se passe-t-il en cas d'attaque ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi n'avez-vous pas encore une stratégie ? Si oui, en quoi consiste-elle ?*

Sécurité informatique assurée par OFISA Informatique SA, mises à jour de tout le matériel planifiées une année à l'avance et en fonction des nouveaux « patchs » urgents, à appliquer le plus rapidement possible. Stratégie informatique : pour l'heure, non définie, dans l'attente d'une évolution de la gestion informatique de la Commune. A noter qu'en cas d'attaque, nous bénéficierions de l'appui du Canton, qui a récemment engagé deux collaborateurs pour l'appui aux Communes en cas de cyberattaque (postes financés par les Communes via un accord avec l'UCV).

⇒ **La COGEST n'est pas satisfaite de la réponse.**

➤ **Observation : Sécurité informatique** (Visite finance et question 61) : L'informatique ne doit pas être une fonction du boursier et ceci est un **problème d'organisation**.

Maintien pour suivi

Question 62 **Plan d'investissements / comptes** : pourquoi voter un plan d'investissement au début de la législature, s'il y a de nouveaux projets supplémentaires qui se rajoutent ?
Quelles ont été les mesures prises pour équilibrer les comptes suite à ces nouveaux projets ?

Le plan des investissements n'est pas voté. Il est joint aux budgets annuels à titre d'information ou d'intentions. Les projets s'ajoutent au fur et à mesure de leur développement, de l'avancée des travaux préparatoires (études) ou d'opportunités. A contrario, certains projets figurant au plan des investissements ne voient jamais le jour ou sont retardés.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

DICASTERE Roland Perrin

Travaux, Voirie, Espaces verts et Biodiversité, Forêt, Déchèterie, Vigne

Intérim Chauffage à distance

Question 63 *Quelles sont vos relations avec les **sociétés locales** ?
Comment peut-on les intensifier, les améliorer ?*

Nous entretenons de bonnes relations avec les sociétés locales. Nous nous efforçons de répondre à leurs besoins et de les satisfaire au mieux. Il est important que nous soyons avertis suffisamment tôt de ces besoins, afin d'anticiper la planification des moyens et ressources à mettre à disposition.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse - voir vœu question 14.**

Question 64 ***Geoportail** : A-t-il été mis à jour en général et en ce qui concerne la petite faune notamment ? Un inventaire est-il reporté ? Quels types d'animaux sont concernés, combien ?*

Les différentes couches de notre Geoportail ou SIT (système d'information du territoire) interne sont régulièrement mises à jour. En effet, il s'agit d'un outil précieux pour le suivi et la planification de nos diverses actions.

Réalisé en 2018, l'inventaire sur la biodiversité figure sur notre Géoportail. Il comprend notamment les surfaces ou zones de présences de certaines espèces (par exemple chauve-souris ou salamandres).

Pour la petite faune, nous recensons les différents habitats et non les individus. Ainsi sont répertoriés les abris à hérissons, nichoirs à oiseaux et à chauves-souris.

Voir également la réponse à la question 57.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Question 64 ***Dioxine** : La situation à Epalinges a-t-elle évolué en la matière ? Si oui, dans quelle direction ? Des mesures complémentaires ont-elles été prises ? Lesquelles ?*

Il n'y a pas d'évolution en la matière. C'est toujours la directive DCPE 877 du 20 décembre 2021 qui s'applique. Les permis de construire demandent l'établissement d'un rapport comprenant des analyses de sols selon les polluants soupçonnables (notamment en dioxines-furanes) afin de déterminer la filière de traitement, notamment le type de décharge autorisé pour les matériaux terreux pollués et déchets.

De manière à pouvoir répondre à toutes les questions relatives à la pollution des sols aux dioxines dans la région lausannoise, une séance d'information publique pour les habitant-e-s a été organisée le 23 mars 2023, à la Salle des spectacles, en présence des différents services de l'État concernés.

Unisanté a démarré une étude sur l'exposition aux dioxines de la population de la région lausannoise. Commandée par l'Office du Médecin cantonal, cette première suisse vise à évaluer l'exposition de la population à ces polluants et à identifier les facteurs de risque associés. Les résultats de cette étude, attendus à l'été 2024, permettront de renseigner les autorités et la population ainsi que d'affiner les mesures de santé publique.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse.**

Maintien pour suivi.

Question 66 ***Cadastre** : Le cadastre avait été relevé par une COGEST précédente comme un point faible du dicastère. Beaucoup de choses ont été faites depuis. Pouvez-vous établir un inventaire des mesures prises pour améliorer la situation ? En bref, quel est l'avancement des travaux ?*

La mensuration officielle est terminée, la mise à l'enquête du parcellaire a été faite. Voici une liste non-exhaustive des informations qui sont recensées dans notre Geoportail :

- Assainissement :
 - Regards, chambres, grilles et déversoirs

- Collecteurs et branchements
- Etat des collecteurs filmés, campagnes de curage
- Contrôle des parcelles et surfaces étanches
- Bassins de rétention, réservoirs et piscines
- Bassins versants
- Routes :
 - Etat des routes communales
 - Travaux futurs
 - Permis de fouille
 - Transports publics
- Carte des dangers (données cantonales)
- Sondages géologiques et sites pollués
- Voirie :
 - Emplacement des poubelles
 - Bancs publics
- Eclairage public :
 - Candélabres
 - Contrôle des mâts
- Forêt :
 - Desserte forestière
 - Sentiers pédestres
- Arbres :
 - Demandes d'abattage et compensations
 - Arbres protégés
 - Cordons boisés et bosquets
- Entretien différencié :
 - Planification
 - Travaux effectués
- Places de jeux

Les mises à jour sont effectuées régulièrement par les collaborateurs concernés. La gestion du Géoportail est assurée en interne.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 67 **Forêt : Travaux sur le chemin du Flon :** *Comment réaménager le sentier du Flon ? Des discussions avec le Canton ont-elles été productives pour faire avancer le projet ? Quelles mesures avez-vous prises pour remettre en état le sentier ?*

Les discussions avec les services de l'Etat se sont poursuivies. Il se dégage une certaine ouverture pour le réaménagement du sentier. Cependant le cheminement est exposé à des risques de dangers naturels (crues, glissement terrain, chutes d'arbres, ...) qui s'accroissent avec le changement climatique. Ces risques sont en cours d'analyse. Ceci permettra de définir si les coûts pour assurer la sécurité le long du sentier et les responsabilités en cas d'accident restent supportables pour la Municipalité.

⇒ **La COGEST prend acte de la réponse**

- **Vœu sentier du Flon** (question 67): Nous aimerions voir davantage de réactivité concernant le réaménagement du sentier du Flon

Maintien pour suivi.

Question 68 **Eco points :** *Quel est l'entreprise qui se charge de la collecte des déchets à Epalinges pour remplacer Transvoirie ? Un appel d'offre a-t-il été lancé ? Qui a finalement remporté la mise ? Et sous quelles conditions ? Y a-t-il des prestations complémentaires et à quel prix ?*

L'appel d'offres est prévu pour le début d'année 2024. Les prestations seront identiques à celles actuellement réalisées. En effet, toute prestation complémentaire grèverait le compte affecté aux déchets, dans lequel la couverture des coûts est déjà difficile.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 69 ***Déchèterie** : Quel est le degré de satisfaction des entreprises comme Tridel qui récupèrent nos déchets, sur la qualité du tri de la déchèterie d'Epalinges ? Faut-il prévoir des améliorations ?*

L'usine Tridel incinère les déchets pour les valoriser thermiquement et en électricité. Aucun retour n'est donc fait sur la qualité des déchets sauf si des déchets radioactifs sont détectés lors du pesage de la benne à l'entrée.

En revanche, les différents repreneurs recyclant les matières sont satisfaits de la bonne qualité des fractions de déchets envoyés depuis notre déchèterie. Nous avons très peu voire pas de refus de tri ou de dégradation du prix de reprise en raison de fraction mal triée.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 70 ***Déchets** : Il manque des poubelles de tri (comme on les retrouve par exemple à la gare de Lausanne avec PET, ALU, poubelle et carton) sur le domaine public de la Commune. Y a-t-il une réflexion sur ce sujet pour en augmenter le nombre et mieux diversifier les lieux ?*

Nous rappelons que des conteneurs à PET et canettes ALU sont installés aux endroits fréquentés suivants :

- Terrains de la Croix-Blanche et du Bois-de-la-Chapelle
- Place de la Croix-Blanche
- Sortie du Métro M2 aux Croisettes

Nous ne souhaitons pas augmenter le nombre de points ni diversifier les types de déchets ainsi récoltés car notre concept de gestion des déchets actuel collecte ces éléments en d'autres lieux. Tous les doublons de collecte génèrent des coûts que nous essayons de réduire au maximum dans le but de respecter la couverture des taxes. Par ailleurs, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour multiplier ainsi les points de collecte.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 71 **Forêts : Coupe du bois** : *Quelle est la politique de la Commune en matière de gestion forestière ? Combien d'arbres coupés et replantés ? Quel volume de bois est-il sorti de notre forêt en 2022 /2023 ? Cela représente quelle surface ?*

Les forêts communales sont soumises à un plan de gestion révisé en principe tous les 10 ans par l'inspection cantonale des forêts. Ce plan de gestion précise entre autres le volume de bois exploitable par année, soit 600 m³/an.

Le nombre d'arbres coupés n'est pas intéressant car les arbres à couper sont choisis en fonction d'autres critères comme par exemple leur état sanitaire, le dégagement des arbres d'avenir ou leur maturité.

355 plants de diverses essences ont été plantés en 2022 et 120 en 2023. Le détail de ces plantations figure dans les rapports de gestion.

507 m³ de bois ont été exploités en 2022 et 795 m³ en 2023. Le volume important exploité en 2023 est dû aux nombreux chablis suite à des coups de vent, au bostryche et de la sécheresse. Le détail de ces exploitations figure dans les rapports de gestion.

La notion de surface exploitée n'est pas significative pour la gestion des forêts. En effet si une coupe est réalisée dans une zone de vieux bois le volume exploité par unité de surface sera beaucoup plus important que si l'on se trouve dans une zone d'éclaircie d'une jeune futaie.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 72 **Biodiversité** : *Quelles sont les mesures prises en matière de biodiversité ? Votre personnel est-il formé sur le sujet ? Si oui, de quelle manière ?*

Au niveau communal, nous entretenons de manière différenciée nos surfaces vertes. Nous créons des zones favorables à la biodiversité et des biotopes dans le cadre de nouveaux projets (Bois-de-la-Chapelle). Les employés ont été sensibilisés à cet aspect dans leur formation de base. Ils bénéficient de formations continues lorsque des journées thématiques sont organisées.

Au niveau de la population, des mécanismes de subventions incitent les propriétaires à arracher les espèces néophytes envahissantes et planter des espèces indigènes. Un

concours biodiversité et nature a été organisé dans le but de mettre en valeur les actions individuelles déjà mises en place par les habitant-e-s pour conserver ou créer des milieux propices à la faune et la flore indigènes, selon des pratiques d'entretien respectueuses de l'environnement.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

Question 73 ***Voirie : Parking payant : Pourquoi les employés de la voirie qui ont des horaires de travail irréguliers doivent-ils payer leur place de parc ?***

Le règlement du Plan de mobilité de l'administration s'applique à l'ensemble des collaborateurs. L'article 2 précise la particularité suivante pour les employés de Voirie, Espaces verts et Conciergerie :

Les employés de la voirie, de parcs et promenades et les concierges ont le droit de stationner gratuitement sur les parkings du 1^{er} novembre au 31 mars, conformément aux dispositions du règlement. Durant la période du 1^{er} avril au 31 octobre, le règlement est applicable indistinctement à tous les employés.

⇒ **La COGEST est satisfaite de la réponse**

6. La conclusion du Président de la COGEST 2023

J'ai eu l'honneur de présider la COGEST cette année et je peux vous rassurer : nous avons la chance de vivre dans une commune qui est bien gérée.

Le rôle de la COGEST n'est pas de dire, « *tout va bien* ». Notre travail consiste à analyser le travail de la Municipalité de l'année précédente, mais surtout de s'assurer du bon fonctionnement de l'administration communale, de relever les choses qui fonctionnent bien ou moins bien, tout en étant conscients, pour traduire littéralement une expression allemande : « *là où on rabote, tombent les copeaux* » ou en bon français : « *on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs* ».

Il est aussi important de mettre la lumière sur les choses qui fonctionnent particulièrement bien ainsi de valoriser les personnes et services qui font du très bon travail, comme de relever ce qui reste encore à améliorer. Sans avoir l'ambition de couvrir la totalité de l'administration. Nous avons fait des choix au début de l'année de la COGEST 2023, en déterminant nos visites et rencontres (réf. compte rendu au début du rapport).

Mon impression en tant que Président de la COGEST 2023 est d'avoir accompli notre travail bien que cela n'ait pas toujours été facile. Évidemment, on peut toujours faire davantage, aller piocher encore plus loin, poser des questions encore plus détaillées ou même fouiller dans les documents de l'administration. Notre objectif n'était pas d'atteindre l'excellence, mais de mettre en lumière sur certains points forts et points faibles de la commune, afin que chacun puisse ensuite agir en conséquence, selon sa propre conscience. J'estime que nous avons atteint cet objectif.

En particulier en raison du départ inédit et inattendu de Monsieur Maurice Mischler, j'aimerais remercier la Municipalité pour la réactivité dans le remplacement ainsi que dans la répartition ad intérim des dicastères.

La mission de la Commission de gestion est de s'assurer du bon fonctionnement de la commune. Au vu des réponses apportées dans ce rapport 2023, force est de constater que les objectifs ont été atteints et nous ne pouvons qu'encourager notre Municipalité dans ses efforts d'amélioration concernant les points faibles relevés et de s'engager davantage pour que les points forts le restent également ces prochaines années.

Au vu de ce qui précède, La Commission de gestion 2023 vous propose, à l'unanimité

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

- D'approuver le rapport de gestion 2023 de la Municipalité
- D'approuver le rapport de la Commission de gestion 2023 et ainsi de lui donner décharge de son mandat.

Au nom de la commission
Le Président

Michael Mäder

Voici encore quelques photos des forestiers-bûcherons :

